



VILLE DE  
GENÈVE

# RUE RENÉ-LOUIS PIACHAUD



## CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE  
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE  
OCTOBRE 2014



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ  
EN PROCÉDURE OUVERTE À GENÈVE POUR LA RÉHABILITATION

## **D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

RUE RENÉ-LOUIS PIACHAUD

Rapport du jury, octobre 2014

### SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	7
Levée de l'anonymat	18
Projets primés	28
Projets non primés	48





© E S T A R photo by Andrés Fraga

## Un point de départ

Le programme prévoit la reconversion de l'ancien manège en un lieu d'activités mixtes à usage des habitants de la Vieille-Ville.

Conçu initialement comme un manège, devenu ensuite un garage, puis un lieu de stationnement, la question de la valeur d'usage a été relancée à travers ce concours d'architecture et cette fois avec pertinence: les projets proposés démontrent que son évolution est possible malgré un programme complexe et dense. C'est bien à travers une intervention architecturale, contemporaine et sensible que ce bâtiment pourra retrouver son nouveau rôle social et collectif.

Après deux jours de vérifications et de discussions passionnantes sur les quarante-cinq projets reçus, le jury a choisi à l'unanimité comme lauréat du concours, le projet N° 28, SUSPENDU.

Tous les projets rendus ont été analysés afin de reconnaître les typologies d'intervention, leur façon d'établir les hiérarchies et les priorités, selon les données de base suivantes:

- par rapport au programme, le bon fonctionnement des espaces, leurs synergies et/ou leur autonomie;
- sur le plan patrimonial, la capacité de mettre en valeur, voire réinterpréter les éléments qui composent la substance historique de ce bâtiment: la typologie, la hiérarchie des espaces et des niveaux, le respect de certaines parties de la construction;
- sur le plan architectural, la cohérence dans l'organisation des espaces, la recherche d'une atmosphère sensible appropriée au lieu et à sa vocation;
- sur le plan légal, le respect des réglementations spécifiques à la zone protégée de la Vieille-Ville.

La variété des propositions étudiées, dans les projets reçus, a été appréciée par le jury et il semble intéressant d'en relever quelques aspects, étant donné que l'optimisation entre le programme d'affectation et le volume existant représentait le défi majeur. Cet exercice était d'autant plus délicat en regard de la valeur patrimoniale de cette ancienne bâtisse. Si certaines propositions étaient moins adaptées au programme, au système constructif, ou ne tenaient pas suffisamment compte de la valeur patrimoniale du lieu, d'autres prenaient en compte, de manière complète, les exigences formulées. Mais, au final, chaque projet a su suggérer une idée d'atmosphère propre à son affectation et le jury a réservé à cet aspect une attention toute particulière.

A l'unanimité, le jury a estimé que le projet SUSPENDU exprimait au mieux le devenir de l'ancien manège. Il a su le convaincre et le séduire par sa capacité à mettre de l'ordre parmi les questions patrimoniales, celles du programme, ou celles d'ordre constructif. Enfin, ce projet est à considérer comme un point de départ et une proposition capable d'évoluer harmonieusement sans perdre sa cohérence.

Au nom de tous les membres du jury, je tiens à remercier les participants à ce concours pour le travail fourni, leur engagement dans l'élaboration des idées et leurs suggestions autour de cette passionnante et future intervention.

**M. Giorgio BELLO**, architecte EAUG-SIA, président du jury

### **Un ancien manège pour un carrousel d'activités**

Une fois encore, un concours organisé par la Ville de Genève a attiré nombre de bureaux d'architectes européens. Quarante-cinq projets ont été affichés et un retenu, comme la règle le prévoit. Le projet SUSPENDU, sélectionné à l'unanimité du jury au premier rang et premier prix, se dévoile aux curieuses et curieux comme une promesse de ce qui va venir: l'ancien manège, devenu parking, va renaître une troisième fois, sous la bannière mosaïque d'un programme complexe.

Un bref retour en arrière pour dire comme il a été délicat de mettre au point un programme satisfaisant les justes ambitions de toutes et tous les intéressé-e-s, un programme qui soit réaliste au vu de ce que le bâtiment pouvait offrir dans les contraintes existantes. Chacun y a mis du sien, en renonçant, ici ou là, à quelques mètres carrés, à tel local, ou bureau, ou encore dépôt; au final, une liste étendue de besoins dont les relations et modes d'usage ne sont pas encore tous inventés.

Accueillir dans cet édifice, niché au cœur de la Vieille-Ville, toutes les attentes des plus jeunes au plus âgés du quartier est un défi délicat. Il ne faut décevoir personne, il faut respecter l'histoire, il faut prêter attention aux règles et règlements, il faut se mettre à la place des petits et des grands, il faut faire rêver.

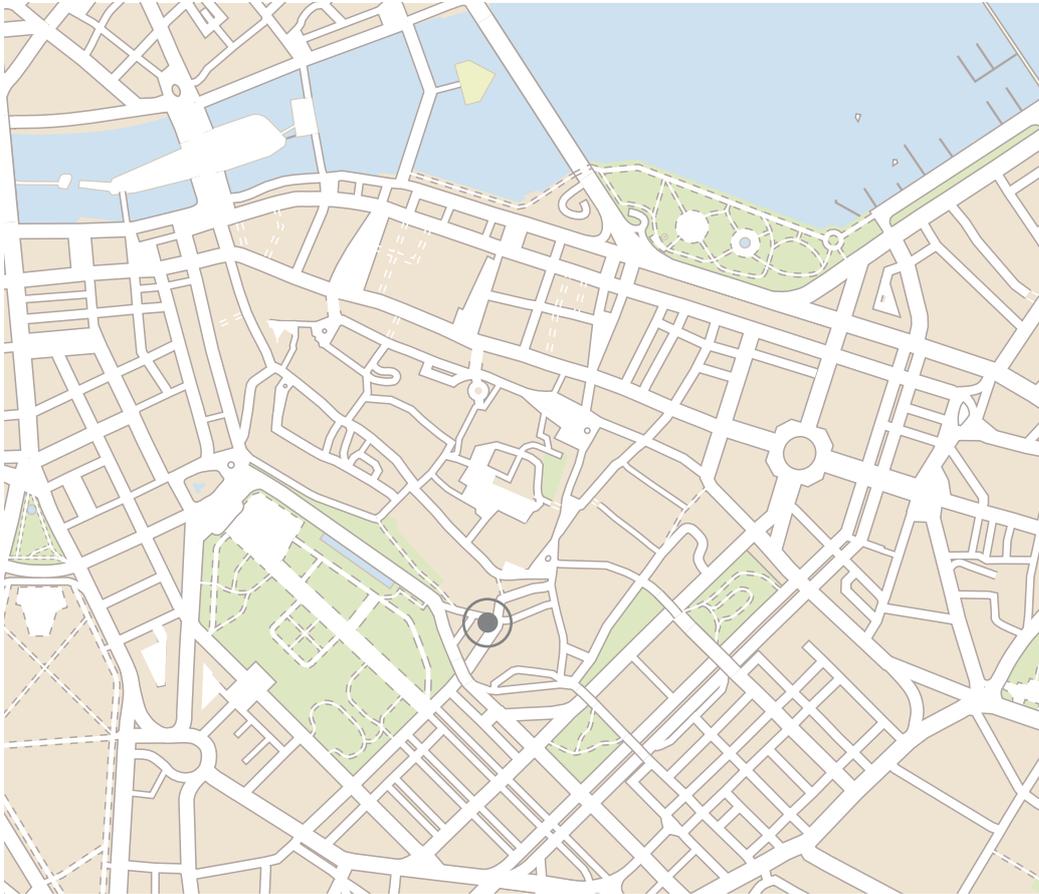
Un espace de vie enfantine, une maison de quartier, un restaurant scolaire, une ludothèque, des espaces mutualisés: cette cohabitation a de quoi surprendre mais aussi faire envie. Et ce sera une première pour Genève de mettre sous un seul toit toutes ces vies et ces attentes, toutes ces heures et ces lumières, tous ces sons et ces bruits.

Le projet fait, il faudra l'affiner, le mener délicatement à son terme en écoutant attentivement celles et ceux qui vont l'habiter, puis imaginer la vie qui va aller avec. Il répond évidemment aux questions posées, mais il permet surtout aux usagers de faire leur chemin. Ce projet a fait les bons choix et pris un parti clair, parce que simple, avec une touche de poésie qu'il faut relever. Ce n'est pas un projet clef en main; c'est un projet en devenir et l'ensemble du jury s'en réjouit.

C'est le rôle du maître de l'ouvrage de remercier ici tous les participant-e-s qui ont mis énergie et imagination dans la mise au point des solutions proposées, toujours avec intelligence et honnêteté.

Nos remerciements vont également aux membres du jury et à son président, M. Giorgio Bello, pour leur travail tout au long de cette procédure.

**M. Philippe MEYLAN**, architecte EPFL/SIA, Directeur du patrimoine bâti – Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève



■ ■ ■ ■ ■ ancien manège

## 01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

## 02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142 (édition 2009), et conforme aux prescriptions nationales et internationales, en matière de marchés publics.

## 03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objet du concours porte sur la réalisation, dans le quartier de la Vieille-Ville, à Genève, d'un programme d'équipements publics en réhabilitant et aménageant le bâtiment dit de « l'ancien manège ».

Faisant suite au vote du crédit d'études par le Conseil municipal (PR-874) et à la procédure d'acquisition en cours du bâtiment de l'État par la Ville (PR-1050), la Ville de Genève a souhaité, par le présent concours, obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet de reconversion du bâtiment de l'ancien manège, pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, patrimoniales et économiques.

Les solutions, proposées par les concurrents, devaient permettre d'offrir au quartier un lieu de vie pluridisciplinaire, avec des rythmes de fonctionnement adéquats entre les différentes activités.

## 04 / PROGRAMME

Situé dans la partie sud de la Vieille-Ville de Genève, le bâtiment de l'ancien manège s'inscrit dans la zone protégée de la Vieille-Ville. Il fut érigé en 1828–1829 et abritait, à l'origine, une arène flanquée d'écuries sur les bas-côtés. Au fil du temps, le bâtiment est tombé en désuétude et a été l'objet de diverses fonctions (garage, parking).

Rare édifice subsistant de la période de la Restauration, ce bâtiment voit une partie de sa substance intérieure altérée par sa transformation en parking. Toutefois, sa valeur intrinsèque est reconnue, par beaucoup, comme objet patrimonial remarquable de son époque.

Depuis plusieurs décennies, ce bâtiment est l'objet de convoitise et soumis à débat par la société civile, le monde associatif et le monde politique. La Ville de Genève, sous l'impulsion de son Conseil municipal, décide de le réhabiliter, en l'aménageant en équipements publics de quartier.

Le projet consiste à proposer une organisation cohérente autour d'une mixité d'affectations, tout en préservant la substance patrimoniale du bâtiment. Le fonctionnement de l'ouvrage souhaité est complexe: la diversité des groupes y évoluant, des types de locaux et des états et horaires de fonctionnement affecteront l'ensemble du bâtiment. Le programme comprend:

- un espace de vie enfantine multi-accueil;
- un lieu de rencontre, de manifestations socio-culturelles animées ou coordonnées, notamment par la maison de quartier de la Vieille-Ville;
- un lieu de rencontre, de jeu, de vie socio-éducative à l'image de la ludothèque;
- un lieu d'accueils ponctuels pour des activités parascolaires – restaurant scolaire;
- un lieu de partage, de mixité d'espaces d'activités mutualisés, destiné à une population intergénérationnelle.

Ce programme fonctionnera toute l'année avec des horaires, jours et semaines propres à chaque fonction.

Lors de l'élaboration de leur projet, les concurrents devaient garder à l'esprit que cette complexité de fonctionnement exige une attention particulière, notamment en ce qui concerne la gestion:

- de la circulation des divers groupes de personnel et d'utilisateurs;
- des entrées indépendantes et des droits d'accès;
- de la mixité des groupes et fonctions;
- des aspects techniques (isolation phonique entre les diverses entités du programme des locaux et l'extérieur);
- des prises de jour directes;
- de l'impact du projet sur l'essence patrimoniale du bâtiment.

#### **Espace de vie enfantine**

Les besoins en matière d'accueil de la petite enfance sont de plus en plus importants. Chaque année, la demande augmente. Pour y répondre, la Ville de Genève a fait du développement des structures d'accueil, une de ses priorités et l'ancien manège, actuellement utilisé comme parking, offre des opportunités pour la Vieille-Ville.

Le concept d'espace de vie enfantine, qui englobe l'actuel jardin d'enfants de « la Madeleine des Enfants », est celui d'une crèche à mi-temps, offrant aux familles une plus grande souplesse dans la prise en charge de leurs enfants, en proposant des abonnements réguliers et des places pour un accueil collectif occasionnel ou ponctuel en fonction de leurs besoins.

Cet espace multi-accueil s'adressera à des enfants âgés de 15–18 mois à 4 ans / âge scolaire et sera ouvert la journée de 7h à 19h, 225 jours par année. Il proposera au total environ 30 places (15 places avec des abonnements réguliers à temps partiel et environ 15 places pour des accueils ponctuels).

La crèche à mi-temps, couplée à une prestation multi-accueil, proposera des places en crèche à temps partiel, de dépannage, d'accueil ponctuel sur réservation, d'urgence sans inscription préalable, pour un accueil ponctuel. Contrairement à l'accueil de la halte-jeux, ces places ne nécessiteront pas un temps d'adaptation pour l'enfant. Ce dernier sera accueilli immédiatement en fonction des places disponibles.

Les objectifs de cet accueil sont principalement de:

- proposer un lieu qui mêle un accueil régulier et occasionnel, plus proche des besoins des familles;
- répondre au besoin de socialisation des enfants en proposant des abonnements à temps partiel, type jardin d'enfants;
- offrir une solution de garde pour permettre à des parents de pallier les situations d'urgence, les imprévus, des pertes de mode de garde, etc.;
- répondre à des besoins ponctuels des usagers des autres prestations du manège et créer des synergies entre les différents partenaires du manège.

L'espace de vie infantile est constitué d'un personnel d'accueil d'environ 11 personnes, en comptant tous les temps partiels.

### **Maison de quartier**

La maison de quartier est chargée d'une action socio-éducative et socio-culturelle destinée aux enfants et aux adolescents, ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier. Association sans but lucratif ouverte à toutes les personnes intéressées, elle encourage dans le quartier des activités sociales, civiques et culturelles, organise des activités des fêtes et des manifestations pour la jeunesse et pour tous les habitantes et habitants.

La maison de quartier Chausse-Coq de la Vieille-Ville joue un rôle important pour la vie associative du quartier et coordonne le Collectif d'associations Genève-centre et Vieille-Ville (Collage-CVV). Elle est ouverte du mardi au samedi inclus, avec un fort taux de fréquentation les mercredis, en semaine dès 16h et durant les vacances. Elle met également à disposition ses locaux le lundi et le dimanche.

Le projet prévoit la création d'une salle polyvalente (salle des fêtes) répondant aux besoins de la maison de quartier. La conception de celle-ci permettra de produire des événements pouvant accueillir aussi bien un public de trente personnes qu'une audience plus large de quatre-vingts personnes. Elle est mutualisable et utilisable pour d'autres activités proposées par les autres institutions du manège.

### **Ludothèque**

La ludothèque «Centre et Vieille-Ville» est un lieu de rencontre, d'échanges et d'intégration, basé sur le jeu et destiné aux familles et aux enfants du quartier. Selon des horaires définis, la structure est ouverte au public et, à d'autres moments, réservée aux institutions en lien avec l'enfance (parascolaire, crèche, classes du primaire, etc.).

Encadrés par une équipe de six ludothécaires, les enfants peuvent jouer sur place, selon leur âge (jeux de rôle et jeux de société, etc.).

Les ludothèques sont aussi des espaces de prêt. Ainsi, plus de mille deux cents jeux y sont rangés et présentés au public pour jouer sur place ou pour être empruntés.

Les lieux sont structurés autour d'un espace de prêt fonctionnel et de plusieurs espaces aménagés selon les âges, pour que les enfants puissent jouer sur place. Si les parents sont invités à jouer, ils bénéficient aussi de coins plus conviviaux, pour simplement regarder les enfants ou échanger entre eux.

Les activités de la ludothèque se déroulent toute l'année. Les horaires sont essentiellement en semaine, mais la ludothèque est ouverte tous les samedis matin. Ce lieu accueille entre cinquante et soixante personnes par jour.

#### **Restaurant scolaire**

L'association des restaurants scolaires de Cité-Rive est formée de parents dont les enfants fréquentent un restaurant scolaire. Les enfants, scolarisés à l'école de Saint-Antoine, mangent dans les locaux de l'école de Ferdinand-Hodler. Les déplacements quotidiens, entre les deux écoles, ne sont pas aisés et l'association souhaite aménager un restaurant scolaire plus facile d'accès pour les enfants de Saint-Antoine.

Le restaurant scolaire fonctionne de 11h30 à 14h pendant les périodes scolaires. Les repas sont pris entre 11h30 et 12h45, avec potentiellement deux services à assurer. Un employé occupe la cuisine pour le réchauffement, puis le lavage de vaisselle, et le réfectoire pour la mise en place entre 9h45 et 14h30. Les goûters et activités parascolaires pour les écoliers se situent entre 16h et 18h.

Sa capacité d'accueil sera d'environ quatre-vingts places, dont quatre à six adultes encadrants.

L'espace du restaurant scolaire est mutualisable avec la salle principale de la maison de quartier, qui fonctionne avec d'autres plages horaires (pour autant que le mobilier soit pliable et de hauteur standard). Un espace mutualisé est prévu pour la sieste de midi des 1<sup>res</sup> enfantines.

Si le four de remise en température dévolu au restaurant scolaire n'est pas mutualisable pour des questions d'hygiène et de sécurité alimentaire, l'espace cuisine, en tant que tel, peut l'être. Le restaurant scolaire reçoit des repas livrés en thermoport qui peuvent aussi être servis à la minute.

#### **Espaces mutualisés**

Les espaces mutualisés constituent les locaux partagés par l'ensemble des utilisateurs du manège. Le fonctionnement des espaces mutualisés sera réglé entre les différents partenaires du manège pour planifier les jours et horaires d'utilisation de chacun.

Certains locaux sont susceptibles d'être accessibles par tous les usagers, que ce soit avec ou sans encadrement de professionnels spécifiques à l'une ou l'autre des associations (pour exemple les salles polyvalentes, sanitaires,...).

D'autres locaux sont strictement partagés par le personnel de l'ensemble du manège (vestiaires, salle du personnel, locaux techniques,...).

## 05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- qualités architecturales;
- qualités patrimoniales;
- qualités fonctionnelles;
- qualités techniques.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

## 06 / JURY

Président	<b>M. Giorgio BELLO</b> , architecte EAUG-SIA, Genève
Vice-président	<b>M. Philippe MEYLAN</b> , architecte EPFL-SIA, directeur du patrimoine bâti, Ville de Genève
Membres professionnels	<b>M<sup>me</sup> Sabine NEMEC-PIGUET</b> , architecte EPFL, directrice générale et conservatrice cantonale des monuments, Office du patrimoine et des sites, Etat de Genève, <b>M. Martin BOESCH</b> , architecte ETH SIA BSA, Zurich <b>M. Christian DUPRAZ</b> , architecte FAS SIA EAUG, Genève <b>M<sup>me</sup> Verena BEST-MAST</b> , architecte CESHMA Paris, SIA, EAUG, Genève <b>M. Franz GRAF</b> , architecte et professeur EPFL, directeur du laboratoire TSAM, Genève <b>M. Philippe BEUCHAT</b> , conseiller en conservation, direction du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres non professionnels	<b>M<sup>me</sup> Elisabeth MICHELI</b> , présidente de l'association «un Manège Pour Tous» (MPT), Genève <b>M<sup>me</sup> Sabine PLANCHOT</b> , membre du comité de l'association des restaurants scolaires de Cité-Rive <b>M<sup>me</sup> Francine KOCH</b> , directrice adjointe du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève
Suppléants	<b>M. Ubaldo MARTELLA</b> , architecte EPFL, Lausanne <b>M<sup>me</sup> Sandra CAPEDER</b> , cheffe du service de la petite enfance, Ville de Genève

## 07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr. 120'000.- HT pour l'attribution d'environ cinq prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 (édition 2009).

## 08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	3 juin 2014
Questions	jusqu'au 23 juin 2014
Réponses du jury sur SIMAP	au plus tard le 7 juillet 2014
Rendu des projets	15 septembre 2014 à 17h
Jugement	du 1 <sup>er</sup> au 2 octobre 2014
Remise des prix et inauguration	27 octobre 2014
Exposition des projets	du 28 octobre au 8 novembre 2014

## 09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu quarante-six inscriptions. Quarante-cinq projets ont été remis à l'organisateur.

01 VOLTE	24 ALEZAN
02 LABOUM	25 PEGASUS 2
03 JEU D'ESPACES	26 maneve jeuneve
04 20060104	27 ASTURCONE
05 WEITERBAUEN	28 SUSPENDU
06 PIAZZA	29 ZEBULON
07 ATRIUM	30 YOU KNOW...FOR KIDS!
08 PEGASUS	31 NOUVEAU MANEGE
09 VOLTIGE	32 Hippo
10 TRILOGIE	33 CAMERA OBSCURA
11 poupées russes	34 chevalàbascule
12 ROQUÉPINE	35 mille feuilles
13 ENFIN, LA FÊTE	36 le cheval de Béla
14 TOUR DE PISTE	37 SERPENTINE
15 MNG GNV 14	38 MINOTAURE
16 BELLE ÉPOQUE	39 Matrioshka
17 GIROLAMO	40 K. Tribute
18 RE-DESSEIN	41 BOXES
19 NALT1734	42 DEMI-VOLTE
20 BLANCHE NEIGE	43 DEMI VOLTE 2
21 céleste	44 Cheval à bascule 2
22 TOURNE-MANÈGE!	45 agora étincelant
23 PIANO NOBILE	

## 10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les quarante-cinq dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

## 11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 17 au 25 septembre 2014 par les spécialistes-conseils du jury, soit:

**M. Alain MATHEZ**, attaché de direction, Office de l'urbanisme, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Etat de Genève;

**M. Daniel CHEMINAT**, économiste de construction AEC / SIA, Genève;

**M. Bernard FISCH**, ingénieur civil, B+S ingénieurs conseils SA, Genève;

**M. Romain BERGER**, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève;

**M. Patrick FUCHSLOCH** (en remplacement de M. Paolo CHIARARIA), adjoint de direction, Direction et secrétariat du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève;

**M. Claudio DEUEL**, chef du service la jeunesse, Ville de Genève;

**M. David RIPOLL**, adjoint scientifique, direction du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

## 12 / JUGEMENT

### 12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 1 et 2 octobre 2014.

Madame Sandra CAPEDE est excusée pour l'ensemble du jugement.

### 12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

### 12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches.

### 12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

#### **Conformité au programme et cahier des charges**

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, la plupart des projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

#### **Conformité LCI**

S'appuyant sur l'expertise de Monsieur Mathez, l'ensemble du jury procède à un examen de tous les projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la LCI.

Le périmètre du concours se situe dans la zone 1, soit la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications (art. 83 à 88 de la loi LCI L5 05 & plan de zone N° 27'889).

D'un point de vue légal, le bâtiment actuel est un garage privé et devra faire l'objet d'un changement d'affectation, dans le cadre de la mise à l'enquête du projet lauréat.

La maison voisine, située au sud, est au bénéfice d'une servitude datant du 17 août 1827. Il en ressort que le manège est construit contre la façade nord de ladite maison et que les jours actuellement existants, sur ladite façade, ont été ouverts au bénéfice de la présente servitude, de sorte qu'ils doivent être conservés et qu'on ne peut les cacher.

L'expertise s'est donc essentiellement portée sur les critères suivants:

- rapport de gabarit avec distance sur rue;
- vides d'étages;
- prises de lumières.

Suite à cette analyse, il est constaté qu'un projet, le N° 43 présente des points de non-conformité importants en regard de la LCI. Le jury décide, à l'unanimité, d'exclure ce projet de la répartition des prix, mais de le conserver pour la suite du jugement, dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention. Il est noté, par ailleurs, que quelques autres projets présentent certains écarts mineurs par rapport à la LCI. Le jury en prend note et décide, à l'unanimité, d'admettre tous les projets restants à la répartition des prix.

### 12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- qualités architecturales;
- qualités patrimoniales;
- qualités fonctionnelles;
- qualités techniques.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants:

<b>05 WEITERBAUEN</b>	<b>33 CAMERA OBSCURA</b>
<b>06 PIAZZA</b>	<b>35 mille feuilles</b>
<b>08 PEGASUS</b>	<b>36 le cheval de Béla</b>
<b>11 poupées russes</b>	<b>38 MINOTAURE</b>
<b>13 ENFIN, LA FÊTE</b>	<b>39 MATRIOSHKKA</b>
<b>15 MNG GNV 14</b>	<b>40 K. Tribute</b>
<b>16 BELLE ÉPOQUE</b>	<b>41 BOXES</b>
<b>22 TOURNE-MANÈGE!</b>	<b>42 DEMI-VOLTE</b>
<b>23 PIANO NOBILE</b>	<b>43 DEMI VOLTE 2</b>
<b>25 PEGASUS 2</b>	<b>44 Cheval à bascule 2</b>
<b>26 maneve jeuneve</b>	<b>45 agora étincelant</b>
<b>30 YOU KNOW...FOR KIDS!</b>	

### 12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

<b>01 VOLTE</b>	<b>21 céleste</b>
<b>03 JEU D'ESPACES</b>	<b>24 ALEZAN</b>
<b>04 20060104</b>	<b>27 ASTURCONE</b>
<b>12 ROQUÉPINE</b>	<b>29 ZEBULON</b>
<b>14 TOUR DE PISTE</b>	<b>31 NOUVEAU MANEGE</b>
<b>17 GIROLAMO</b>	<b>32 Hippo</b>
<b>18 RE-DESSEIN</b>	<b>34 chevalàbascule</b>
<b>19 NALT1734</b>	<b>37 SERPENTINE</b>
<b>20 BLANCHE NEIGE</b>	

### 12.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Après une étude détaillée et avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc réintégré.

### 12.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.05 du programme du concours.

<b>1<sup>er</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix</b>	<b>n° 28 SUSPENDU</b>	<b>Fr. 40'000.– HT</b>
<b>2<sup>e</sup> rang – 2<sup>e</sup> prix</b>	<b>n° 09 VOLTIGE</b>	<b>Fr. 35'000.– HT</b>
<b>3<sup>e</sup> rang – 3<sup>e</sup> prix</b>	<b>n° 10 TRILOGIE</b>	<b>Fr. 16'000.– HT</b>
<b>4<sup>e</sup> rang – 4<sup>e</sup> prix</b>	<b>n° 07 ATRIUM</b>	<b>Fr. 15'000.– HT</b>
<b>5<sup>e</sup> rang – 5<sup>e</sup> prix</b>	<b>n° 02 LABOUM</b>	<b>Fr. 14'000.– HT</b>

### 13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis au jury de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre, de manière fructueuse, des caractéristiques des différents projets.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat N°28 SUSPENDU possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet N°28 SUSPENDU.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes:

- clarifier le dispositif d'entrée et d'accueil au rez-de-chaussée dans l'espace de la rotonde;
- poursuivre la réflexion sur le thème des modes de fractionnement de l'espace majeur du premier étage;
- étudier la possibilité de développer le projet dans l'aile Colladon existante, notamment en réfléchissant à l'usage des combles;
- vérifier la possibilité d'exploiter la partie du sous-sol de l'aile Saint-Léger (volume actuel sous la rampe), afin d'alléger les usages de dépôts aux étages.

Par ailleurs, le jury relève que l'affectation piétonne de la rue Colladon serait, à terme, un élément de qualité supplémentaire pour un usage optimum de ce nouvel équipement.

## 14 / APPROBATION DU JURY

Président

**M. Giorgio BELLO**

Vice-président

**M. Philippe MEYLAN**

Membres professionnels

**M<sup>me</sup> Sabine NEMEC-PIGUET****M. Martin BOESCH****M. Christian DUPRAZ****M<sup>me</sup> Verena BEST-MAST****M. Franz GRAF****M. Philippe BEUCHAT**

Membres non-professionnels

**M<sup>me</sup> Élisabeth MICHELI****M<sup>me</sup> Sabine PLANCHOT****M<sup>me</sup> Francine KOCH**

Suppléants

**M. Ubaldo MARTELLA****M<sup>me</sup> Sandra CAPEDER** – excusée

## 15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

**PROJETS PRIMÉS**

par ordre de prix

- 1<sup>er</sup> rang | 1<sup>er</sup> prix
- Projet n° 28  
**SUSPENDU**  
Bureau d'architecte  
**ESTAR armental ciurlo walker arquitectos S.L.P.**  
Travesa do Escultor asorey 16 v11 | 15704 Saint-Jacques-de-Compostelle | Espagne  
Collaborateurs  
Aurora Armental Ruiz | Stefano Ciurlo Walker | Jan Liebe | Carlos Comendador | Andres Fraga
- 2<sup>e</sup> rang | 2<sup>e</sup> prix
- Projet n° 09  
**VOLTIGE**  
Bureau d'architecte  
**saas stratégies architecture Sàrl**  
Route des Jeunes 43 | 1227 Carouge | Suisse  
Collaborateurs  
Michael Meier | Guillaume Yersin | Philip Heckhausen
- 3<sup>e</sup> rang | 3<sup>e</sup> prix
- Projet n° 10  
**TRILOGIE**  
Bureau d'architecte  
**BACKGROUND ARCHITECTURE Sàrl**  
Bd de Grancy 51 | 1006 Lausanne | Suisse  
Collaborateurs  
Maria Teresa Federico | Jael Villat | Ludovic Maillard

4<sup>e</sup> rang – 4<sup>e</sup> prix

Projet n° 07  
**ATRIUM**  
Bureau d'architecte  
**GONZALO MARTINEZ ARCHITECTURE**  
Virgenes 3 | 41004 Séville | Espagne

5<sup>e</sup> rang – 5<sup>e</sup> prix

Projet n° 02  
**LABOUM**  
Bureau d'architecte  
**Ruggero Corti ARCHITETTO**  
Via Adriano Auguardi 18 | 22100 Côme | Italie

Puis, par ordre d'arrivée

Projet n° 01  
**VOLTE**  
Bureau d'architecte  
**Jean-Jacques OBERSON**  
Rue Saint-Laurent 2 | 1207 Genève | Suisse  
Collaborateurs  
Laura Vellella | Maurice Currat

Projet n° 03  
**JEU D'ESPACES**  
Bureau d'architecte  
**PABLO OLALQUIAGA BESCÓS | ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS** Groupement temporaire  
Grijalba 18 | 28006 Madrid | Espagne  
Collaborateurs  
Rafael Olalquiaga Soriano | Tadas Nevar | Raul Cioaba | Quentin Charial | Maria Elízaga

Projet n° 04  
**20060104**  
Bureau d'architecte  
**VALENTIN KOKUDEV | ANNA PADILLA CORCHO**  
Calle Aragon 30 | 1 08430 La Roca del Vallés | Barcelone | Espagne

## Projet n° 05

**WEITERBAUEN**

Bureau d'architecte

**MARIA ELEONORA MACCARI et ROI CARRERA ARCHITECTE**

Via Torno 27A | 22100 Côme | Italie

Collaborateurs

Maria Eleonora Maccari | Roi Carrera Senra | Rudolf Robin Goldschmidt | Monica Vassallo  
Consultant façades X-MADE | Miquel Rodriguez

## Projet n° 06

**PIAZZA**

Bureau d'architecte

**LIONEL DEBS ARCHITECTURES**

Rue de Rosheim 17 | 67000 Strasbourg | France

Collaborateurs

Lionel Debs | Maxime Dratler

## Projet n° 08

**PEGASUS**

Bureau d'architecte

**A-ARCHITECTES Sàrl & GARCÉS – DE SETA – BONET Arquitectes SLP**

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Barbara Tirone | François Joss | Jordi Garcés | Daria de Seta | Anna Bonet | Pedro Delgado Monteiro  
Antonio Tartaglia | Anthony Joss

## Projet n° 11

**poupées russes**

Bureau d'architecte

**FRANÇOIS KUNZ ARCHITECTE**

Rue de la Nouvelle-Héloïse 4 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

François Kunz | Federica Bufano | Cédric Dallièrre | Beatriz Ligeró  
Ingénieur civil | Vincent Bujard | Bureau T  
Infographie | Aleix Gimeno | Play-time

## Projet n° 12

**ROQUÉPINE**

Bureau d'architecte

**Kreis 8 Architekten GmbH**

Oberdorfstrasse 8 | 8001 Zurich | Suisse

Collaborateurs

Anna Hotz Semadeni | Gigi Hotz Steinemann | Valentin Gillet | Piotr Lopatka | Livia Stöckli

## Projet n° 13

**ENFIN, LA FÊTE**

Bureau d'architecte

**Piotr Brzoza Architekten GmbH**

Spitalstrasse 32 | 4056 Bâle | Suisse

## Projet n° 14

**TOUR DE PISTE**

Bureau d'architecte

**HELENA AGUILAR BALEA & CRISTÓBAL+MONACO arquitectos**

Xabier Cabello La Piedra 21 2°B | 28200 S.L.de el Escorial | Madrid | Espagne

Collaborateurs

Helena Aguilar Balea | Juan Ramón Cristóbal Mayoral | Francesco Monaco

## Projet n° 15

**MNG GNV 14**

Bureau d'architecte

**POST-OFFICE**

Rue du Faubourg du Temple 105 | 75010 Paris | France

Collaborateurs

David Fagart | Line Fontana | François Leioninger

## Projet n° 16

**BELLE ÉPOQUE**

Bureau d'architecte

**PEZ ARQUITECTOS SLP**

Calle Campomanes 8 | bajo A | 28013 Madrid | Espagne

## Projet n° 17

**GIROLAMO**

Bureau d'architecte

**Sara Formery et Sibylle Kössler**

Avenue Marc-Dufour 27 | 1007 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Sibylle Kössler | Sara Formery | Clément Cattin

## Projet n° 18

**RE-DESSEIN**

Bureau d'architecte

**LUSCHER ARCHITECTES**

Boulevard de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Rodolphe Luscher | Mario Da Campo | Alexandre Gonin

Consultant énergie | Effin'Art Sàrl | Dominique Chuard

Consultant structure | INGENI Genève SA

## Projet n° 19

**NALT1734**

Bureau d'architecte

**Stefano Piedimonte architetto**

Via Simone Martini 50 | 80128 Naples | Italie

Collaborateurs

Fabio De Astis | Alessandro Turchi

## Projet n° 20

**BLANCHE NEIGE**

Bureau d'architecte

**ATELIERS BEAU REGARD Sàrl**

Avenue de l'Amandolier 32 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Paul Bréchnignac | Axel Harari | Alexander Hertel | Rebecca Jordan | Charlotte Nierlé

Christopher Tan | Loris Vendrami

Consultant ingénieurs en systèmes énergétiques | Conti &amp; Associés Ingénieurs SA

Consultant ingénieur civil | Prudence Hounkpe Ing.Dipl.

## Projet n° 21

**céleste**

Bureau d'architecte

**JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE**

Avenue de la Praille 55 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Jean-Baptiste Bruderer | Loïc Preitner

Consultant | Vincent Freimuller de Boss Ingénieurs conseils SA

## Projet n° 22

**TOURNE-MANÈGE!**

Bureau d'architecte

**ARCHITECH SA**

Route de Meyrin 12a | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Isabel Cristina Stella Alvarez

## Projet n° 23

**PIANO NOBILE**

Bureau d'architecte

**JOUD & VERGÉLY ARCHITECTES Sàrl**

Rue des Côtes-de-Montbenon 28 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Christophe Joud | Camille Delaunay | Lorraine Beaudoin

## Projet n° 24

**ALEZAN**

Bureau d'architecte

**Marc Frochaux Architecte & F. RoCHAT Atelier d'architecture Sàrl**

Place du Vallon 1 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Marc Frochaux | Florian RoCHAT

## Projet n° 25

**PEGASUS 2**

Bureau d'architecte

**CARUGATI ARCHITECTE**

Rue du Bois-du-Lan 17 | 1217 Meyrin | Suisse

Collaborateur

Damien Carugati

## Projet n° 26

**maneve jeuneve**

Bureau d'architecte

**MASSIMO LOPRENO ARCHITECTES**

Chemin Frank-Thomas 26 Ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Gaétan Lopreno | Pascale Abbé | Lucie Penot | Christelle Bartkowiak | Joséphine Navailles

Luca Dinelli | Caroline Helmbacher | Damien Dutruel | Image: Lopreno | Serteco

## Projet n° 27

**ASTURCONE**

Bureau d'architecte

**NICOLA BRAGHIERI – EX-M ARCHITETTI**

Via Mantova 13 | 20135 Milan | Italie

Collaborateurs

Nicola Braghieri | Andrea Palmieri | Alessandra Naitana | Alessandra Spada | Patrick Geromini

## Projet n° 29

**ZEBULON**

Bureau d'architecte

**Zanini Luciano & Michael Svantner Groupement d'architectes**

Rue du Tunnel 7 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Loris Gafner | Angelo Parachini

## Projet n° 30

**YOU KNOW...FOR KIDS!**

Bureau d'architecte

**BÂN ARCHITECTES & CHARLES VILAIN ARCHITECTE**

Rue des Acacias 10 | 74100 Ambilly | France

Collaborateurs

Clara Caroff | Sisomphane Soumpholphakdy | Charles Vilain

## Projet n° 31

**NOUVEAU MANEGE**

Bureau d'architecte

**atba – l'atelier, bureau d'architectes SA**

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Loic Muriel | Stéphane Fuchs

## Projet n° 32

**Hippo**

Bureau d'architecte

**mvt architectes SA**

Rue du Triangle 8 | 1295 Mies | Suisse

Collaborateurs

Marta Mato Sabat | Hélène Payen | David Gaston Robles | Benjamin Vial

## Projet n° 33

**CAMERA OBSCURA**

Bureau d'architecte

**Steeve Ray & Associés**

Route des Acacias 43 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateur

Théophile Ray

## Projet n° 34

**chevalàbascule**

Bureau d'architecte

**eric dunant atelier d'architectes Sàrl**

Chemin du Pont-de-Ville 13 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Eric Dunant | David Rodriguez | Adrian Mateos | Jonathan Martinez

## Projet n° 35

**mille feuilles**

Bureau d'architecte

**ARCHITECTURE PLURIELLE | Thierry SAUVIN & Sibylle SAUVIN JEAN architectes associés**

Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateur

Pablo Costa Otero

## Projet n° 36

**le cheval de Béla**

Bureau d'architecte

**Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes**

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

## Projet n° 37

**SERPENTINE**

Bureau d'architecte

**ATELIER 3BM3 SA | C. Stendardo et B. Montant**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Silvia Garrido | Alexandre Jarek

## Projet n° 38

**MINOTAURE**

Bureau d'architecte

**Eyre Architecture Sàrl**

Rue du Stand 37 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs

Loïc Chareyre | Pierre-Yves Boegle | Elodie Chareyre | Chaïma Ijjou

## Projet n° 39

**MATRIOSHKA**

Bureau d'architecte

**PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES**

Avenue Vibert 25-27 | Case postale 1052 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bernard Plojoux | Delphine Voellinger | Yannick Balleydier

## Projet n° 40

**K. Tribute**

Bureau d'architecte

**mentha rosset architectes**

Avenue de Sainte-Clotilde 13 | Case postale 95 | 1211 Genève 8 | Suisse

Collaborateurs

Eric De Meo | Olivier Favre | Samuel Gremaud | Franck Labarde | David Lourenco

## Projet n° 41

**BOXES**

Bureau d'architecte

**DOMINIQUE LEUBA ARCHITECTES SA**

Rue François-Perréard 4 | 1225 Chêne-Bourg | Suisse

Collaborateurs

Susana Fernandez Moreno | Christophe Arasa | André-Louis Zufferey | Nathalie Ramirez

## Projet n° 42

**DEMI-VOLTE**

Bureau d'architecte

**dl-a, designlab-architecture s.a. | dl-i, designlab-intérieurs Sàrl**

Rue Gourgas 5 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Inès Devanthéry-Lamunière | Vincent Mas Durbec | Jianfeng Chen | Thibaud Loegler

## Projet n° 43

**DEMI VOLTE 2**

Bureau d'architecte

**BUREAU A Sàrl**

Rue de Grenus 12 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Leopold Banchini | Daniel Zamarbide | Manuel La Casta Miras

## Projet n° 44

**Cheval à bascule 2**

Bureau d'architecte

**dunning architecture**

Rue Jean-Jaquet 8a | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Bruce Dunning | Alisa Dunning | Bruno Pereira | Laure Paladin | Sébastien Descriaux

## Projet n° 45

**agora étincelant**

Bureau d'architecte

**Alessandra da Fieno Cobian Architecte**

Route du Vallon 32b | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateur

Saskia Matthey-de-l'Endroit



### **Patrimoine**

La solution proposée par le projet SUSPENDU se distingue par le respect porté à l'esprit du bâtiment – un manège – tout en relevant l'intérêt de l'intervention des années 1950. Le parti d'une rénovation douce préserve les éléments caractéristiques forts que présente cet édifice ancien.

Certains choix plus subtils – comme la conservation d'une toiture froide dans le corps principal ou les prises de jours modérées portées sur l'enveloppe – assurent de l'intérêt patrimonial porté au bâtiment.

Sur l'aile Saint-Léger, la démolition de la toiture surélevée plus récemment a l'avantage de libérer des jours droits pour le grand volume central et la création d'une longue terrasse attenante ajoute une valeur certaine au projet.

### **Architecture**

Tout en restant « neutre », ce projet qualifie sensiblement les espaces et les hiérarchise jusqu'à l'étage où s'impose le volume sobre d'une très grande salle, dans laquelle la boîte suspendue apporte une dimension poétique.

Le projet est économique, tout autant par le choix de ne pas montrer la grande charpente, que par la maîtrise fine des démolitions. La conservation d'une partie majeure des structures du parking présente aussi l'avantage de valoriser l'image de la rotonde actuelle.

L'installation des espaces de stockage et de services dans la partie centrale du rez-de-chaussée résout la question problématique de l'éclairage naturel des locaux à cet emplacement. Ce haut socle, borgne, libère à l'étage le grand volume de la salle polyvalente, muni d'une hauteur raisonnable. Ce point est noté comme positif quant à la question de la nuisance sonore, inhérente aux activités de la maison de quartier.

Le parti des prises de jours est intéressant. Il permet l'éclairage majoritaire, en jours droits, des trois entités principales, tandis que diverses solutions zénithales apportent un éclairage d'appoint dans les circulations.

### **Programme**

L'entrée unique dans l'équipement, par le corps latéral, fédère tous les usagers. Bien lisible depuis l'espace public, puisqu'elle utilise la surface extérieure non bâtie de la parcelle, elle rassemble toutes les populations aptes à fréquenter le manège. Elle permet d'habiter pleinement la rotonde libérée de cette fonction. Cet unique accès principal, qui permet ensuite une indépendance avec un contrôle d'accès pour les espaces dévolus à la petite enfance, répond à un des défis du projet.

Chaque espace est qualifié. Au rez-de-chaussée, les ailes abritent chacune des espaces dévolus, respectivement à la ludothèque et à l'espace de vie infantine. La maison de quartier occupe l'étage supérieur, avec l'attractivité d'une salle polyvalente ouverte sur une terrasse, qui propose une possible surface d'activité extérieure.

Les distributions logiques et leurs dispositions permettent un programme évolutif. Est relevé un potentiel de surfaces pour la ludothèque dans une partie des combles de l'aile Colladon et dans la tour d'entrée pour la maison de quartier.

Le jury recommande que la poursuite du projet tienne compte d'un certain nombre de recommandations, qui permettent de faire évoluer les espaces de façon cohérente.

# RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORMES ET DE STRUCTURES COMPLEXES



MANÈGE DE LA BIENNE

Le projet de réhabilitation de l'ancien manège de la Bienne, inscrit dans le cadre de la loi de programmation relative à la rénovation de l'habitat privé, vise à transformer ce bâtiment historique en un espace public moderne et polyvalent. Le projet propose la réhabilitation des locaux existants et la construction de nouveaux volumes, afin de créer un espace ouvert et accueillant, offrant des services polyvalents, culturels et éducatifs aux habitants de la Bienne.

Le manège de la Bienne, inscrit au titre des Monuments Historiques, est un bâtiment de grande valeur patrimoniale. Son architecture, marquée par les styles néo-classique et néo-romantique, est un témoignage de l'histoire de la Bienne. Le projet de réhabilitation vise à préserver ces valeurs tout en intégrant des équipements modernes et des services adaptés aux besoins de la population locale.

Le site de la Bienne est une zone d'habitat ancien et moderne, où se trouvent des logements sociaux et des logements privés. Le projet de réhabilitation de l'ancien manège de la Bienne vise à créer un espace public moderne et polyvalent, offrant des services adaptés aux besoins de la population locale. Le projet propose la réhabilitation des locaux existants et la construction de nouveaux volumes, afin de créer un espace ouvert et accueillant, offrant des services polyvalents, culturels et éducatifs aux habitants de la Bienne.



PLAT DE LA BIENNE (PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORMES ET DE STRUCTURES COMPLEXES)



MANÈGE DE LA BIENNE (PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORMES ET DE STRUCTURES COMPLEXES)



MANÈGE DE LA BIENNE (PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORMES ET DE STRUCTURES COMPLEXES)



MANÈGE DE LA BIENNE (PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORMES ET DE STRUCTURES COMPLEXES)





**Patrimoine**

Le projet VOLTIGE respecte les valeurs patrimoniales de l'ancien manège. Il conserve la trace et l'histoire du bâtiment, notamment en préservant la première volée de la rampe du parking. Les façades sont respectées et le projet restitue la symétrie du bâtiment en reconstituant les toits des écuries. Le volume du manège est, quant à lui, au premier étage en réinterprétant ce dernier à l'échelle humaine. Le projet proposé par le candidat allie habilement l'histoire du manège.

**Architecture**

L'entrée à la future maison de quartier est maintenue telle qu'en l'état existant en préservant le portique. Toutefois l'espace d'accueil n'est pas clairement défini et ses proportions discutables. Le lieu de rencontre et de convivialité souhaité par les utilisateurs est, par conséquent, difficile à réaliser. Le sas d'entrée vient s'insérer dans la composition de l'entrée de façon peu convaincante.

Le maintien de la rampe du parking a été apprécié, car elle permettrait d'accueillir un espace pouvant être utilisé à différentes fins, par la maison de quartier, tout en imaginant une certaine dynamique intéressante pour répondre aux circulations verticales.

La nef centrale du rez-de-chaussée est comblée par les espaces de services demandés dans le programme. Cette proposition est appréciée par le jury car elle permet de dégager un volume adéquat au premier étage, afin d'y accueillir la grande salle qui profite ainsi d'un bon éclairage naturel. De plus, cette disposition évite toute excavation au sous-sol.

Le volume de la nef centrale, qui accueillait autrefois le manège et les places de parc, est de bonne proportion, en subdivisant le plan en deux afin d'y accueillir les espaces polyvalents et la crèche. Un rapport visuel est proposé entre ces deux espaces, pouvant être fermés par un rideau. La charpente est partiellement apparente, ce qui confère un caractère hésitant quant à montrer, ou non, la structure de cet espace. Le jury aurait souhaité une prise de position plus franche pour cet espace majeur.

**Programme**

Mis à part l'entrée du bâtiment, l'organisation du programme a été fort appréciée par les utilisateurs. Toutefois, le fonctionnement entre les espaces de services et les espaces majeurs est maladroit et pose beaucoup de questions, quant au développement futur du projet. Ceci se remarque, notamment, par la position de la cuisine qui se niche sous la rampe et qui nécessite l'utilisation d'un monte-charge.



Photo de l'ancien mariage de Paris

Quelle est l'ambition

Le Mariage est le Musée au 17<sup>ème</sup> siècle. L'ambition est de faire de la Restauration de l'ancien mariage un espace qui se situe de position par ses ambiances de vivre. L'édifice a également l'opportunité de renouer son rôle public, celui d'une institution publique et d'un espace culturel d'importance. L'ambition est de faire de la Restauration de l'ancien mariage un projet qui a un impact important sur le territoire local, ainsi dans le but de faire du quartier de la Courneuve. Cela est évidemment un projet à son ancrage, et cela est dans un esprit, mais également dans à sa situation.

La Maison de l'ancien mariage occupe une place importante dans la succession de services accompagnés le musée de la Place du Bourg-de-Pois vers le Parc des Bains. En effet, au sein de la rue de la Courneuve et de la Courneuve, il est donc possible de voir, notamment à la place de la place de la Courneuve, le lieu des lieux publics et de la Place de la Courneuve, et cela évidemment vers l'ouest du Parc des Bains et de la Courneuve. Cette situation est à son ancrage, mais à un ancrage important. Le Mariage est un bâtiment public. Il sera donc une institution pour la Courneuve, le Musée de la Courneuve, et Paris (L'ancien mariage est un bâtiment public et un bâtiment public). L'ambition est de faire de la Restauration de l'ancien mariage un projet qui a un impact important sur le territoire local, ainsi dans le but de faire du quartier de la Courneuve. Cela est évidemment un projet à son ancrage, et cela est dans un esprit, mais également dans à sa situation.

CONCOURS ANCIEN MARIAGE | VOLTIGE



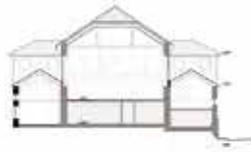
Plan site, 1/2000



Façade Rue de la Courneuve, 1/200



Plan étage, 1/200



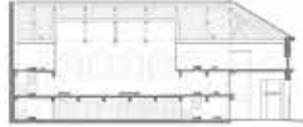
Coupe BT, 1/200



Façade Rue de la Courneuve, 1/200



Plan étage, 1/200



Coupe BT, 1/200



Plan de situation, 1/2000

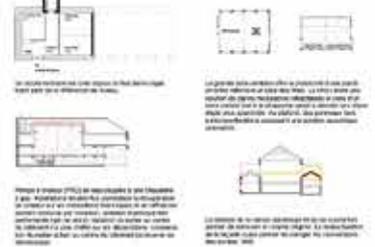
CONCOURS ANCIEN MANÈGE | VOLTIGE



Éléments et structure

Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain. Chaque volume est accolé à une partie des façades existantes qui lui confèrent une identité et une qualité architecturale singulières. L'ancien Manège du grand et noble Manège est préservé de ses arêtes et de ses volumes. Les espaces intérieurs offrent des volumes ouverts et lumineux, permettant de garantir l'existence de la particularité de l'édifice tout en respectant son caractère et son caractère d'habitat.

Tous les volumes et matériaux sont étudiés et peints. Ils ont pour but de rétablir l'équilibre du bâtiment de l'édifice, mais également de leur développement par des transformations, adaptées au cours des années de développement de l'édifice. Une partie de la façade de l'ancien Manège est démolie. Ceci permet de retrouver le large espace ouvert, l'air et la lumière. Le projet implique et se caractérise par une intervention qui permet de retrouver le caractère d'origine et donc l'identité et la cohésion de l'édifice au niveau typologique. La structure générale d'origine est conservée. Elle offre une importante espace au rez-de-chaussée et dispose d'un grand nombre de poteaux. Elle assure un volume ouvert à la grande salle de spectacle, cœur de l'édifice. Elle assure un volume ouvert à la grande salle de spectacle, cœur de l'édifice. Elle assure un volume ouvert à la grande salle de spectacle, cœur de l'édifice. Elle assure un volume ouvert à la grande salle de spectacle, cœur de l'édifice.



1. Vue intérieure du bâtiment

2. Vue de l'édifice (D.C.) depuis l'extérieur et l'extérieur intérieur. Réalisation par D.C.



001 - La salle  
Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain.



002 - L'édifice  
Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain.



003 - La salle  
Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain.



004 - L'édifice  
Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain.

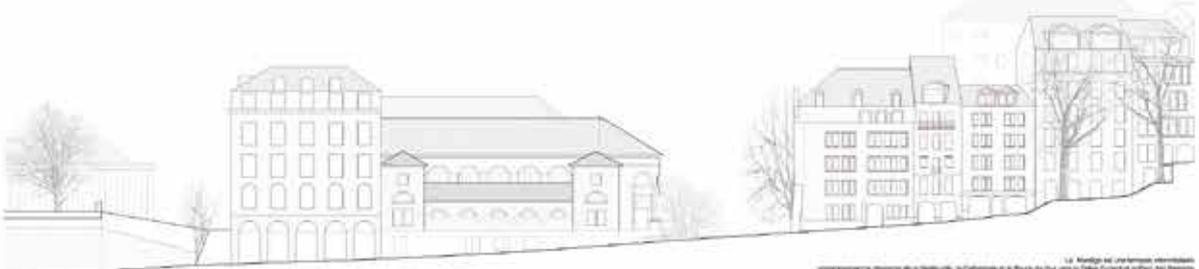


005 - La salle  
Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain.

001 - La salle (D.C.)



006 - La salle



007 - La salle (D.C.)

008 - La salle (D.C.) depuis l'extérieur et l'extérieur intérieur. Réalisation par D.C.



### **Patrimoine**

Le projet TRILOGIE s'inscrit dans l'enveloppe de l'ancien manège, en démolissant les structures en béton du parking des années 1950, tant la rampe que les dalles et la mezzanine de l'entrée. Il modifie également la surélévation couvrant la rampe du parking. Il conserve l'ensemble des percements de la façade principale au nord, dans leur configuration héritée du XX<sup>e</sup> siècle. Côté rue Saint-Léger, de nouvelles ouvertures sont créées sous le bandeau, dans le prolongement des fenêtres en demi-lune existantes. Aucune excavation nouvelle n'est prévue sous le bâtiment.

### **Architecture**

Le jury a tout particulièrement apprécié le dispositif de l'entrée, qui offre un espace d'accueil généreux. En réutilisant l'ancienne porte d'accès au garage et en plaçant la ludothèque au rez-de-chaussée dans l'espace de tête, le projet permet d'animer la façade majeure de l'ensemble. Les circulations sont bien organisées au rez-de-chaussée, avec un couloir central circulaire, et à l'étage par un escalier public qui occupe l'aile sud, en lieu et place de la rampe du garage, desservant directement la grande salle.

Une solution originale et fonctionnelle est proposée pour la structure de la dalle de la grande salle, indépendante des murs anciens et abritant les gaines et espaces techniques.

Cependant, le niveau retenu pour le plancher de la grande salle, placé au bas des vitrages, s'éloigne de l'image des fenêtres hautes caractérisant l'éclairage du manège. De plus, l'ouverture complète du volume de la charpente lui confère une emphase qui n'a pas convaincu le jury. La modification apportée à l'étage supérieur de la façade côté rue Saint-Léger ne constitue pas une amélioration esthétique par rapport à la situation existante; le dispositif proposé n'est pas suffisamment abouti.

### **Programme**

La proposition de rendre piétonne la rue Colladon, en lien avec l'espace de vie enfantine, constitue un environnement favorable à ce dernier. L'inconvénient provenant des entrées distinctes et éloignées l'une de l'autre est largement compensé par la qualité du dispositif d'entrée mentionné plus haut. Le jury apprécie que, d'une manière générale, l'organisation du plan permette un bon fonctionnement simultané d'activités différentes. La possibilité d'ouvrir l'espace central sur toute sa longueur offre des modalités d'exploitation intéressantes; cependant, les parois mobiles permettant de séparer cet espace ne sont pas convaincantes, notamment dans le rapport qu'elles entretiennent avec les fermes de la charpente.





**AVEC DES CHEVAUX**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.



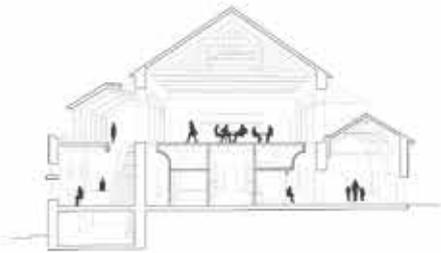
**AVEC DE LA VITICULTURE**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.



**AVEC DE LA VITICULTURE**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.



CONCOURS ANCIEN MANÈGE - TRUOGUE



**AVANT PROJET DE CONSTRUCTION**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

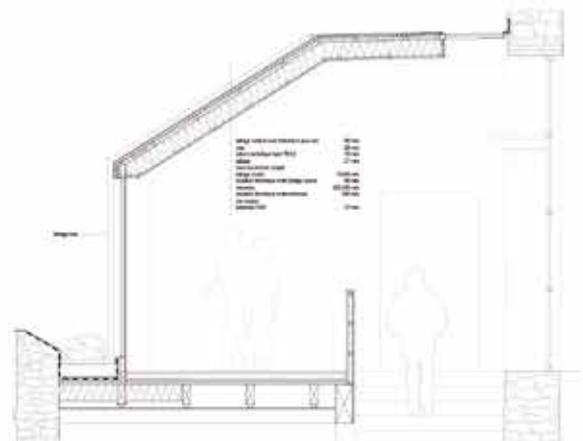
Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de personnes, un espace de vente et un espace de stockage pour les produits agricoles.





**Patrimoine**

Le jury apprécie le maintien complet du gabarit extérieur, la préservation des élévations et se pose la question de la validité de la reconstitution de l'aile de la rue Saint-Léger. Le jury est, par ailleurs, sceptique face au choix de créer une grande ouverture sur le faite de la toiture qui lui semble dommageable en regard de la volumétrie générale de l'édifice.

La coupe reprend certains niveaux intérieurs et reconstitue l'ancienne dalle de séparation entre l'arène et la charpente d'origine. Les parties en béton armé du parking des années 50 sont démontées (rampe et dalle sur entrée), un choix et un parti bien étudiés et appréciés dans la lecture des plans.

L'expression (image de l'atrium) de cette dernière, par contre, ne reflète pas une grande sensibilité de ce projet pour la restauration.

**Architecture**

Les représentations des espaces intérieurs fortement déterminés laissent peu de place aux scénarios d'usages: formes, couleurs et matériaux font bel et bien disparaître le manège, sans que l'on se sente, pour autant, dans le futur programme collectif.

L'introduction de la coursive au 1<sup>er</sup> étage est intéressante; elle évoque certaines références équestres sans pour autant parvenir à convaincre.

Le choix opéré de garder le niveau principal de l'arène, au niveau de l'accès extérieur, ne pose pas de problème, si ce n'est que le résultat d'un grand vide, sur toute la hauteur du bâtiment, est une typologie qui ne semble pas adaptée.

**Programme**

L'organisation générale des espaces fonctionne bien. L'espace de réception dans la partie de la rotonde est généreux et la partie dévolue à l'arrivée bien résolue.

Le choix de prolonger l'extérieur vers l'intérieur et la double hauteur, qui se prolonge à l'intérieur, est intéressant si ce n'est que le volume intérieur, la pièce de vie de la maison de quartier, manque un peu d'intimité.

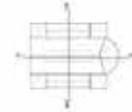


1. Espace de réception au salon de lecture

3. Section intérieure qui montre cet espace de lecture



SECTION 1-1



PLAN DÉTAILLÉ DE LA SECTION 1-1



CONCOURS ANCIEN MANÈGE

ATRIUM



1820

« Dans le projet de la Ville de... le concours de l'ancien manège a été lancé... le projet de la Ville de... le concours de l'ancien manège a été lancé... »



1820 - L'ancien manège

1940

« Le projet de l'ancien manège... le concours de l'ancien manège a été lancé... le projet de l'ancien manège... »



1940 - L'ancien manège

2011

« Le concours de l'ancien manège... le concours de l'ancien manège a été lancé... le concours de l'ancien manège... »



2011 - L'ancien manège



SECTION 2-2



Point de vue de l'ancien manège





### **Patrimoine**

Le projet LABOUM entretient une relation particulière avec la substance patrimoniale du manège. Alors qu'il cherche à maintenir la travée centrale propre à l'activité initiale de cet édifice, il peut être compris comme un projet fortement destructif. Les dalles et les structures en béton armé du parking sont démontées, pour offrir un grand vide sur trois niveaux. Les traces des empochements structurels des sommiers de la dalle principale, en béton armé, en deviennent anecdotiques et caricaturales d'un projet qui ne trouve pas une relation claire avec l'histoire des lieux.

Afin de libérer le rez-de-chaussée, l'excavation du sous-sol en devient nécessaire. Cette décision implique d'importants travaux de reprise en sous-œuvre, très risqués et fortement discutables du point de vue patrimonial, pour contenir les quelques espaces de dépôt et des locaux secondaires du programme.

### **Architecture**

Le rendu démontre un certain soin. L'architecture est magnifiée et qualifiée, à l'aide de matériaux homogènes, qui structurent et divisent les différents espaces. Ce choix augmente la sensation de cohérence d'un espace qui se lit comme un tout, ou un volume global, qui trouve son symbole dans l'affirmation d'une charpente exprimée et théâtralisée. Le jury met, néanmoins, en doute ce choix et questionne la mise en scène des espaces par rapport au programme, qui doit fonctionner comme un espace commun à partager et vécu par tous dans une simplicité d'usage. Le projet met en scène une distribution verticale à l'axe de la travée centrale, comprise comme la distribution principale, et, dans l'angle mitoyen de la rue Saint-Léger, comme distribution secondaire. Bien qu'il soit nécessaire de placer deux escaliers pour les aspects fonctionnels et de sécurité, il reste une question quant à la pertinence d'une distribution à l'angle du bâtiment, qui met en relation de petits locaux dans les étages et le sous-sol. L'aile côté Saint-Léger offre au deuxième étage une relation spatiale et fonctionnelle intéressante. Une superposition de paliers successifs est proposée entre le deuxième et le premier étage. Ce principe permet une organisation de ce lieu, en un espace « ouvert » et à usages multiples, fortement caractérisé.

### **Programme**

Le projet LABOUM place avec beaucoup d'habileté l'ensemble du programme. La reconnaissance de la travée centrale comme le lieu principal de ce futur ensemble est jugé pertinente. L'organisation des ailes latérales est également bien maîtrisée, avec une distinction nette et précise des activités de la ludothèque et de l'espace de vie enfantine.

La position du système distributif, avec l'escalier contournant l'ascenseur, placé en tête de l'édifice, a le mérite d'offrir une lecture très affirmée de la demi-rotonde et permet une distinction nette des espaces d'accueil. Grâce à la position légèrement excentrée de la distribution verticale, le rez-de-chaussée devient un espace d'une grande clarté, que le jury relève comme une qualité. Cependant, les avantages de ces solutions sont fortement péjorés par la relation ambiguë au patrimoine et les contraintes techniques qui en découlent.

Le projet affirme une lecture architecturale épurée qui est à l'opposé de l'activité d'une maison de quartier. La volontaire maîtrise architecturale de ce projet et l'effort ressenti pour intégrer le programme du concours dans cette bâtisse se font au détriment d'une simplicité attendue qui fait la nature et la qualité de ces lieux à vivre.

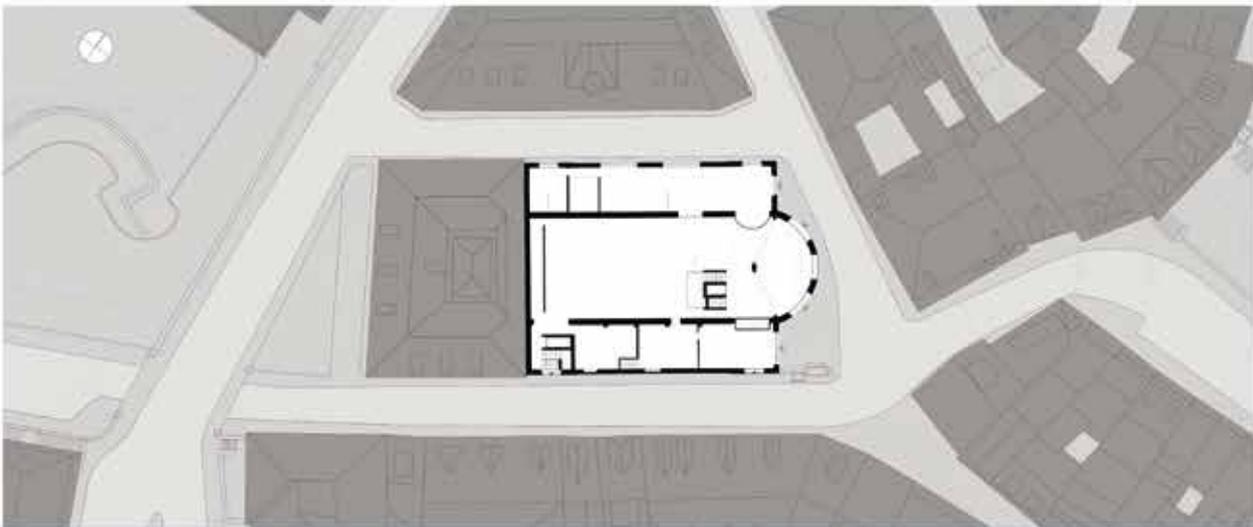
# LABOUM

CONCEPTS ARCHITECTES

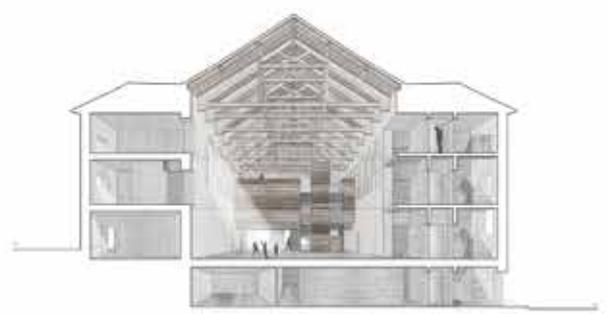
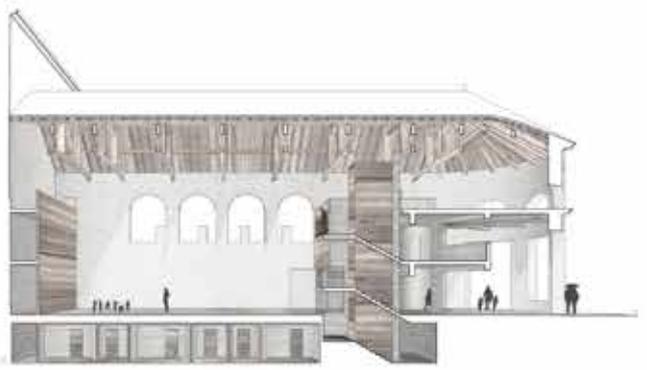
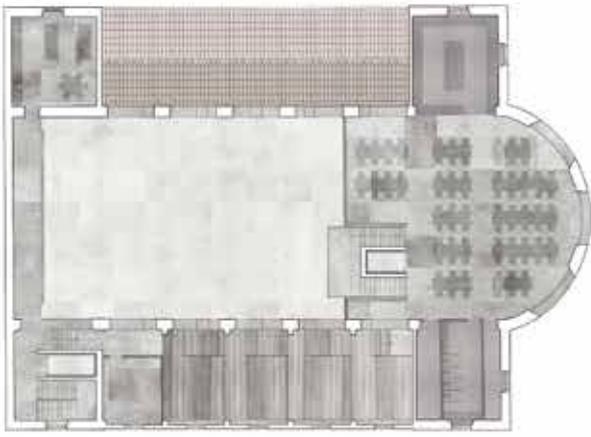


Le projet envisagé consistait à substituer progressivement au 10 de la rue René-Louis Piachaud un bâtiment de bureaux de 10 étages, à l'adresse 10 de la rue René-Louis Piachaud, en conservant les volumes existants et en intégrant les parties existantes de manière à ce que le bâtiment soit perçu comme un tout cohérent. Le projet a été conçu en collaboration avec les architectes de la ville de Paris, et a été soumis à l'avis de la commission d'urbanisme de la ville de Paris. Le projet a été approuvé par la commission d'urbanisme de la ville de Paris le 15 mai 2014.

Le projet envisagé consistait à substituer progressivement au 10 de la rue René-Louis Piachaud un bâtiment de bureaux de 10 étages, à l'adresse 10 de la rue René-Louis Piachaud, en conservant les volumes existants et en intégrant les parties existantes de manière à ce que le bâtiment soit perçu comme un tout cohérent. Le projet a été conçu en collaboration avec les architectes de la ville de Paris, et a été soumis à l'avis de la commission d'urbanisme de la ville de Paris. Le projet a été approuvé par la commission d'urbanisme de la ville de Paris le 15 mai 2014.



# LABOUM ..



Projet n° 01  
VOLTE

Bureau d'architecte  
Jean-Jacques OBERSON  
Genève | Suisse

### CONCOURS ANCIEN MANEGE

### VOLTE

**Le projet de transformation de l'Ancien Manège se conforme aux recommandations de la Charte de Venise, le traitement des interventions nouvelles tracées dans les ouvrages d'origine sont clairement isolées. Du côté de la Rue Saint-Léger, on reconstruit la voûture d'origine. C'est par l'insertion d'un espace de distribution reconstruit toute la hauteur du bâtiment que l'on recherche à donner, dans l'organisation intérieure, la lecture de l'espace de l'ancien manège. Cet espace de circulation est le lien entre tous les activités.**

**L'entrée depuis la route René Louis Piachaud donne accès à la partie consacrée à la maison de quartier l'entrée depuis la route Jean-Daniel Collaton donne accès à la boutique, au restaurant scolaire et à l'espace de vie extérieur. Des éléments extérieurs et des grandes portes permettent d'évoquer le caractère d'habitat et de créer un grand espace de rencontre.**

**Un accès indépendant à la salle polyvalente (2) depuis la rue Saint-Léger a été prévu afin de donner plus d'autonomie à la salle et de permettre sa location en dehors des heures d'ouverture de la maison de quartier.**

**La salle polyvalente (2) et la salle des Bains (12) grâce à des volumes en bois, assurent des fonctions afin de créer un grand espace pour l'organisation de fêtes de quartier.**

**Principes constructifs**

Le choix est de conserver l'ouvrage de la construction d'origine et d'élever une nouvelle structure portante métallique indépendante.

Intégration d'une verrière sur le même plan que la toiture au-dessus de l'espace de circulation vertical.

**Principes énergétiques du bâtiment**

- Production de chaleur au moyen de pompes à chaleur.
- Isolations techniques performantes.
- Rénovation d'enveloppe performante.
- Isolation de la toiture.
- Installation de fenêtres isolantes.

**Principes de principe d'habitat de zone**

• Espace de parking

• Toiture

• Plan de principe

**Notes :**

- Les volumes en bois sont isolés pour assurer l'étanchéité et l'isolation thermique.
- Les volumes en bois sont isolés pour assurer l'étanchéité et l'isolation thermique.

Projet n° 03  
**JEU D'ESPACES**

Bureau d'architecte  
**PABLO OLALQUIAGA BESCÓS**  
**ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS**  
 Groupement temporaire  
 Madrid | Espagne

**CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENT PUBLICS. GENÈVE**

**DEVISE: JEU D'ESPACES**

**Contexte**

- Le manège de Saint-Léger fut élevé en 1824-1825 à l'initiative du gouvernement. L'architecte fut François Bédou.
- Par son caractère, le bâtiment était conforme à la simplicité prônée depuis la Villa Maïa pour ce type de construction.
- Simplicité, fonctionnalité, rationalité et composition de type "classique" sont les caractéristiques fondamentales du bâtiment.

**Proposition**

- Retrouver la structure (A) et conserver les façades (B) du bâtiment d'origine.

(A)

(B)

- Conserver les ouvertures en façade sur la rue Piachaud des deux grandes parties latérales sur deux niveaux, à l'image de celles existantes au centre de l'édifice (C).

(C)

- Offrir le maximum d'éléments des balcons historiques nécessaires avec des systèmes solaires, sans et tels, afin que la demande énergétique soit la plus faible possible.

- Appliquer au nouveau bâtiment les nouvelles techniques de stockage énergétique. La redistribution de l'énergie se fera par un système central et froid. La suppression de l'équipement solaire et lumineux se fera à l'aide d'une passerelle étendue au niveau des galeries de soutènement.

- Profiter au maximum du caractère classique de l'édifice. La géométrie néoclassique en "U" de la « nef » centrale et des « colonnades » avec une série de lucarne en corniche marquant en valeur la hauteur des espaces intérieurs.

- Tous les éléments de l'origine du bâtiment doivent faire l'objet d'une conservation / restauration.
- Le traitement de cet édifice devra être centré de type « sans lucarne » sans éléments solaires. Facilité à lever et réajuster pour offrir une grande gamme de tons, idéale pour les différents tranches d'âge des nouveaux usagers.
- La distribution des différents éléments de programmes prendra soin d'être avec des circulations privées et adaptées aux différents usagers, enfants et adultes et de différents horaires.
- Le bâtiment offrira une flexibilité la possibilité de fonctionner de manière totale comme parking.

**ACCÈS**

**ACCÈS ADULTES**  
**ACCÈS ENFANTS**  
**ACCÈS VÉLO**  
**ACCÈS PÉDESTRE**

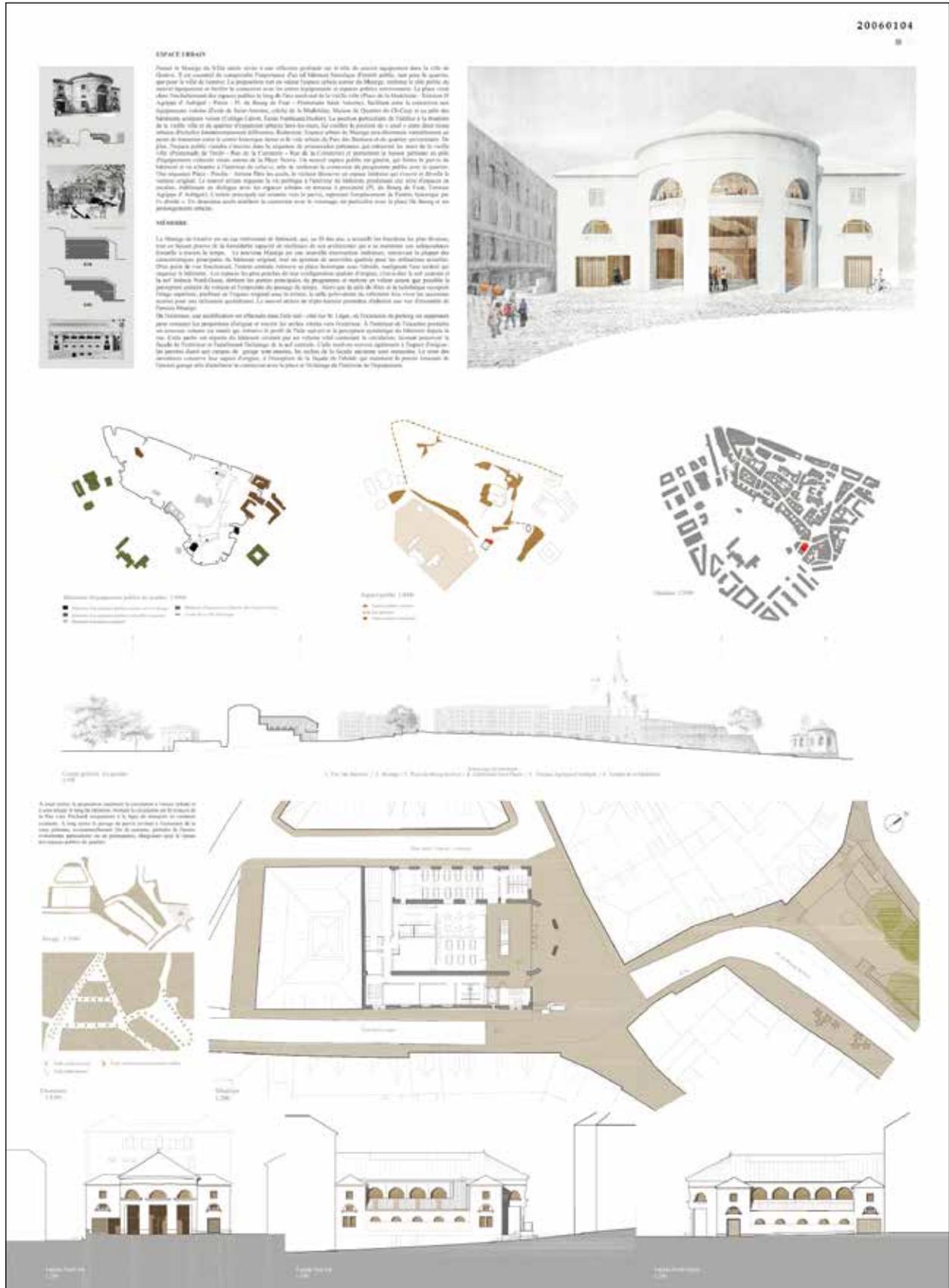
Plan de situation  
 Echelle 1/2000

Section AA  
 Echelle 1/2000

Elevation 1/1  
 Rue Saint-Léger  
 Echelle 1/2000

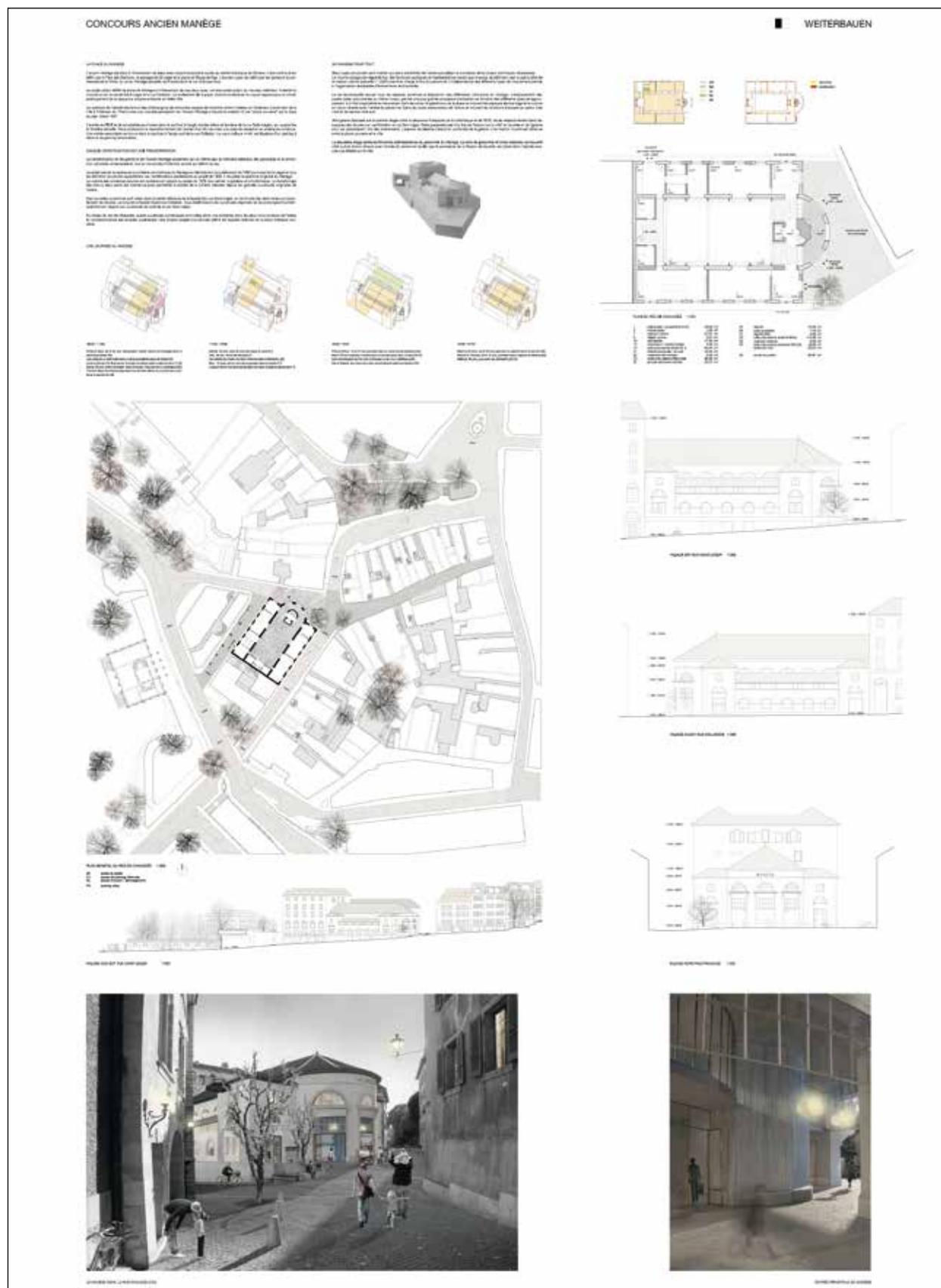
Projet n° 04  
20060104

Bureau d'architecte  
**VALENTIN KOKUDEV**  
**ANNA PADILLA CORCHO**  
Barcelone | Espagne



Projet n° 05  
**WEITERBAUEN**

Bureau d'architecte  
**MARIA ELEONORA MACCARI**  
**et ROI CARRERA ARCHITECTE**  
 Côme | Italie



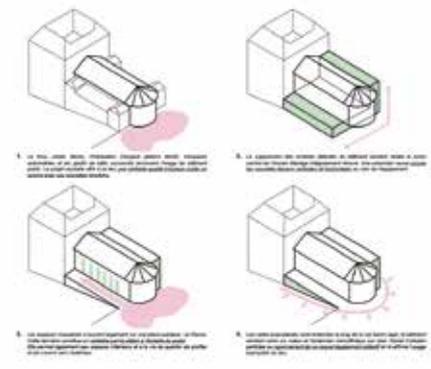
Projet n° 06  
**PIAZZA**

Bureau d'architecte  
**LIONEL DEBS ARCHITECTURES**  
Strasbourg | France

**PIAZZA**



LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER



**PLAN DE LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER - Niveau de la Place Saint-Léger - 1/500**

**LES PRINCIPES D'UNE PLACE PUBLIQUE**

Le projet de place de projet consiste à créer un espace public ouvert aux usages multiples (piétons, vélos, poussettes, etc.) et à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. La place doit être conçue pour favoriser les rencontres et les échanges sociaux, tout en étant adaptée aux besoins des différents usagers. Elle doit également être conçue pour être agréable à regarder et à utiliser.

**LES PRINCIPES D'UNE PLACE PUBLIQUE**

Le projet de place de projet consiste à créer un espace public ouvert aux usages multiples (piétons, vélos, poussettes, etc.) et à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. La place doit être conçue pour favoriser les rencontres et les échanges sociaux, tout en étant adaptée aux besoins des différents usagers. Elle doit également être conçue pour être agréable à regarder et à utiliser.



PLAN DE LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER - Niveau de la Place Saint-Léger - 1/500







Projet n° 13  
ENFIN, LA FÊTE

Bureau d'architecte  
Piotr Brzoza Architekten GmbH  
Bâle | Suisse

Concept d'Architecture

L'architecture de réhabilitation de bâtiments de l'époque baroque est devenue pour certains architectes publics, une des formes les plus intéressantes de leur travail. Elle est le résultat de la volonté de préserver le patrimoine architectural et de le transformer en un espace moderne et fonctionnel. Elle est le résultat de la volonté de préserver le patrimoine architectural et de le transformer en un espace moderne et fonctionnel.

Après la destruction ou l'abandon des structures bâties pour le bâtiment, les architectes ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants.

Les architectes ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants.



L'intérieur rénové  
RUE DE LA FÊTE

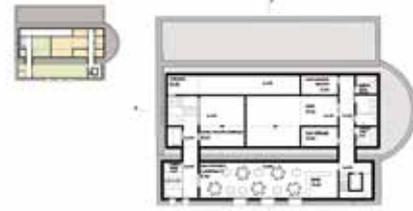
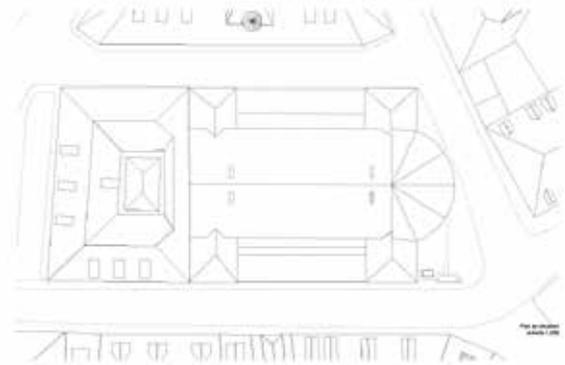


L'architecture de réhabilitation de bâtiments de l'époque baroque est devenue pour certains architectes publics, une des formes les plus intéressantes de leur travail. Elle est le résultat de la volonté de préserver le patrimoine architectural et de le transformer en un espace moderne et fonctionnel.

Après la destruction ou l'abandon des structures bâties pour le bâtiment, les architectes ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants.

Les architectes ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants. Ils ont dû trouver des solutions pour réhabiliter les bâtiments existants.

ENFIN, LA FÊTE  
CONCOURS ANCIEN MANÈGE

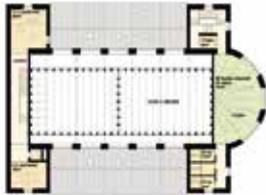


Projet n° 14  
**TOUR DE PISTE**

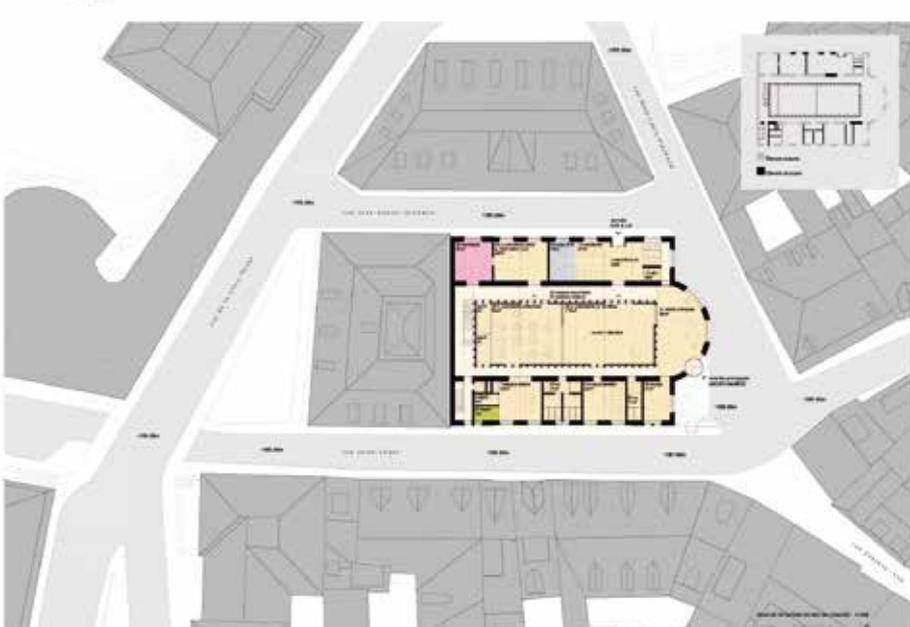
Bureau d'architecte  
**HELENA AGUILAR BALEA  
 & CRISTÓBAL+MONACO** arquitectos  
 Madrid | Espagne

**TOUR DE PISTE** ■







**PROJET DE CONCEPTION**  
 Le projet de conception a été initié par le client, le Club de Tennis de Madrid, qui souhaite créer un espace de détente et de loisir pour ses membres et le grand public. Le projet est situé dans un quartier résidentiel de Madrid, à proximité d'un parc et d'un centre commercial. Le terrain est limité par des rues existantes et des bâtiments adjacents. L'objectif principal est de créer un bâtiment moderne et fonctionnel, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier tout en offrant un espace unique et attractif.

**CONCEPT**  
 Le concept architectural est basé sur l'idée d'un « tour de piste », un espace ouvert et lumineux qui permet de profiter pleinement de la lumière naturelle. Le bâtiment est conçu comme un espace de transition entre l'intérieur et l'extérieur, avec une grande verrière qui crée une atmosphère accueillante et dynamique. Les volumes sont simples et épurés, privilégiant la qualité des matériaux et la lumière.

**STRUCTURE**  
 La structure est conçue pour être légère et flexible, permettant d'adapter l'espace à différentes utilisations. Les colonnes sont espacées de manière à créer de vastes zones libres de circulation. Le toit est structuré par une série de poutres qui soutiennent la grande verrière.

**ENVIRONNEMENT**  
 Le bâtiment est conçu pour s'intégrer dans son environnement urbain. Les matériaux choisis sont sobres et durables, reflétant l'architecture traditionnelle de la région tout en apportant une touche contemporaine. Le jardin d'entrée crée une transition douce entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.

**CONCLUSION**  
 Le Tour de Piste est un projet qui allie fonctionnalité, esthétique et intégration urbaine. Il offre un espace de qualité pour ses utilisateurs, tout en contribuant à l'enrichissement du quartier par sa présence et son design.

Projet n° 15  
MNG GNV 14

Bureau d'architecte  
POST-OFFICE  
Paris | France

### MNG GNV 14

#### SOURCES ÉCLAIRÉS

Environnement, pour un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage. Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

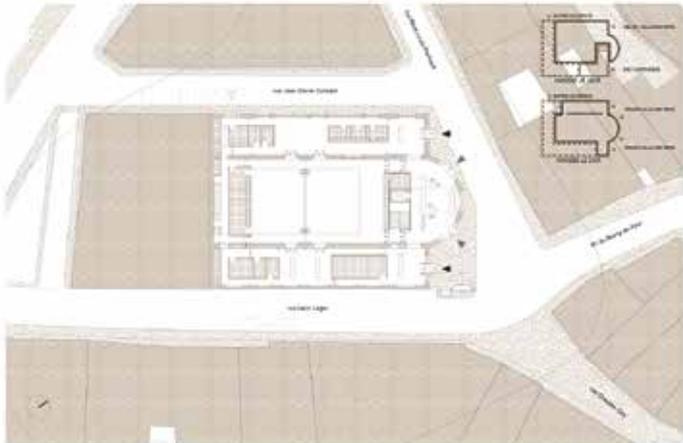
#### LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage. Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage. Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage. Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage. Le projet de réhabilitation de l'immeuble MNG GNV 14 est un projet de réhabilitation d'un bâtiment public, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.



#### CONCEPT DU PROJET ARCHITECTURAL

**CONSERVATION**  
L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

**INCISIONS**  
L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

**PLATEAUX**  
L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

**SUPPORT / APPORT**  
L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

**REMINISCENCE**  
L'objectif de ce projet est de réhabiliter l'immeuble MNG GNV 14 en respectant les enjeux de conservation, de qualité architecturale et de confort d'usage.

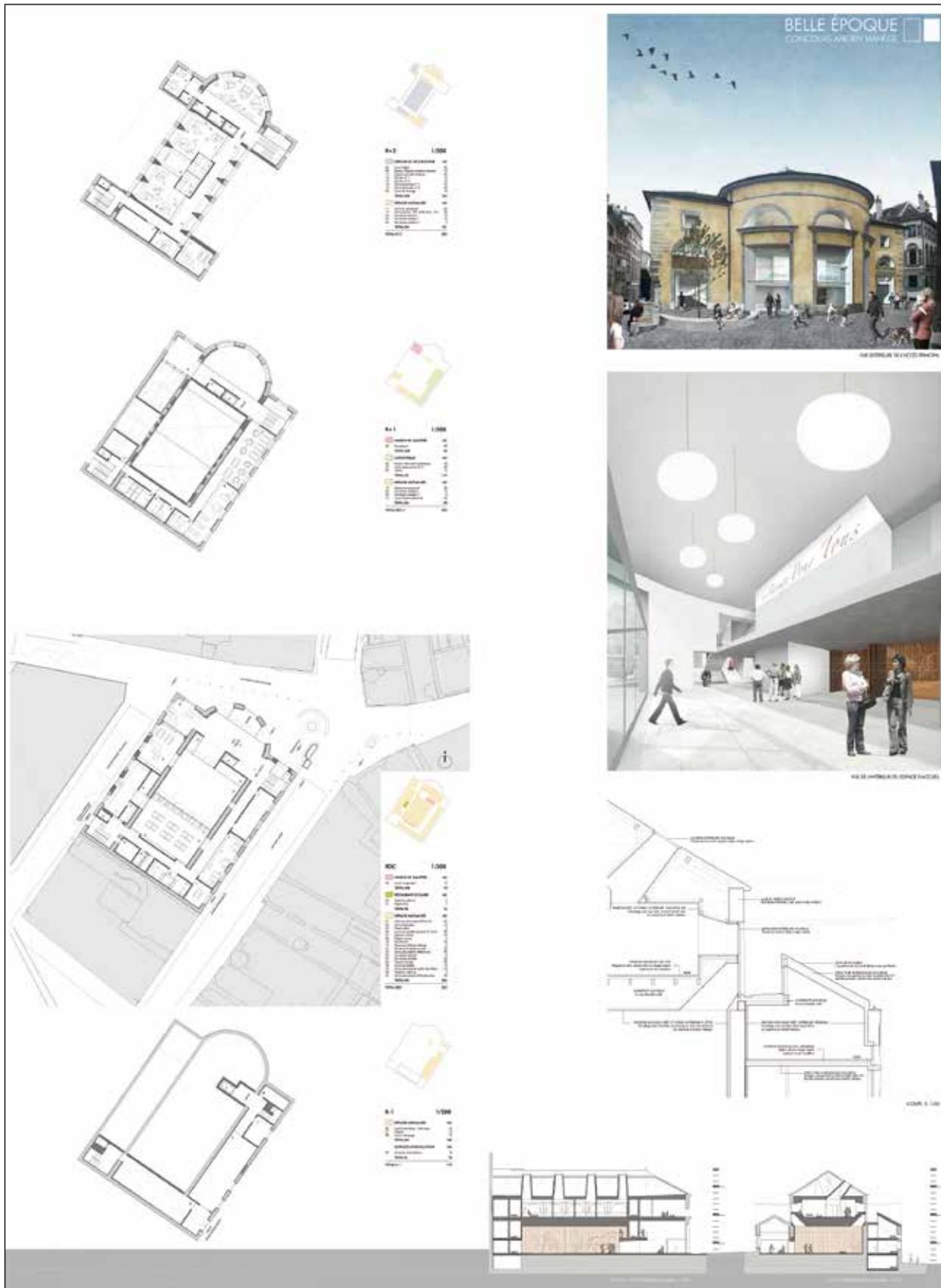
#### MOUVEMENTS / CACHES

Les coupes architecturales illustrent la structure et les niveaux de l'immeuble MNG GNV 14, montrant les différentes hauteurs et les zones de circulation.

Les élévations architecturales illustrent le design de la façade de l'immeuble MNG GNV 14, mettant en valeur les détails architecturaux et les couleurs choisies.

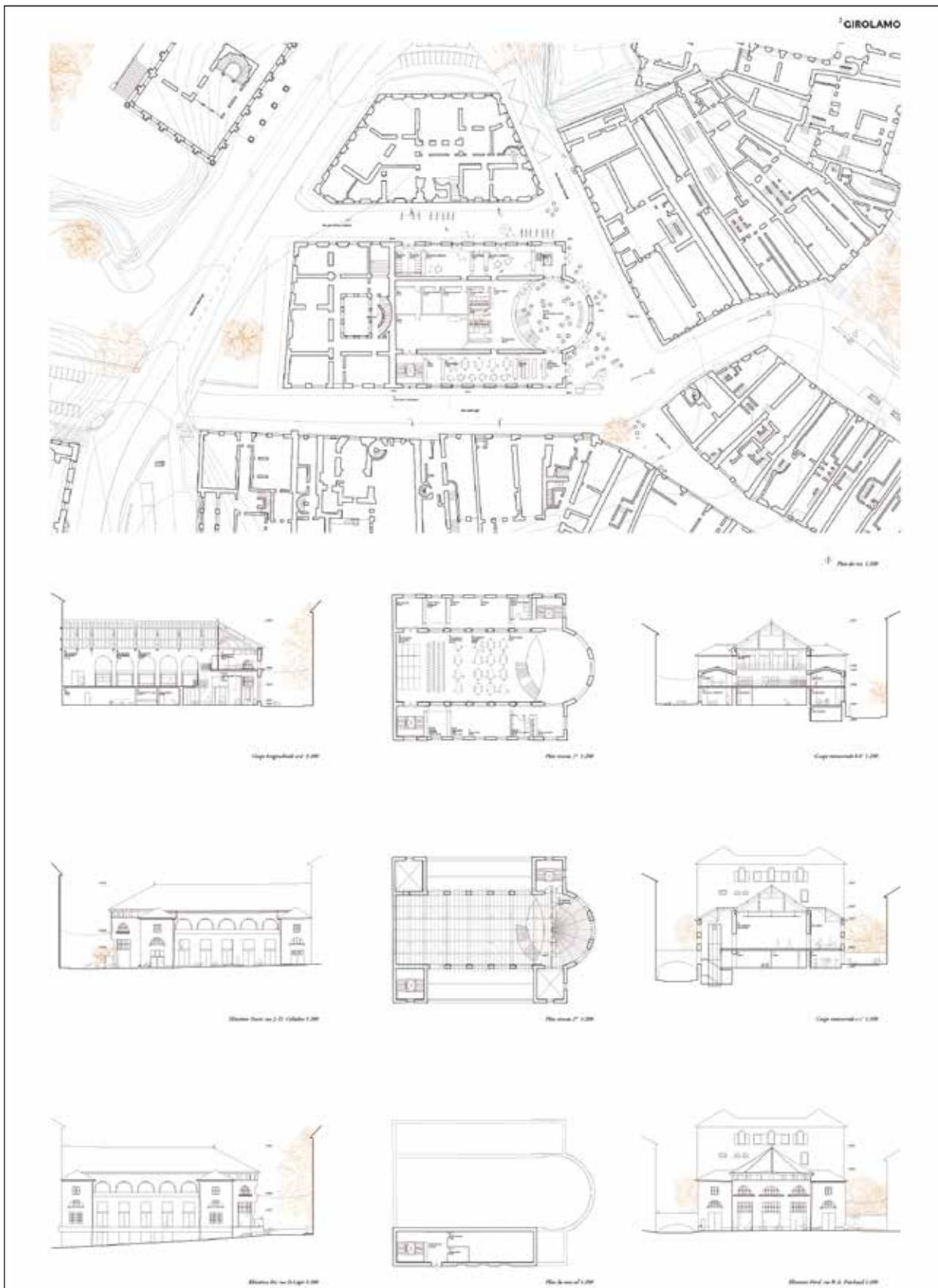
Projet n° 16  
**BELLE ÉPOQUE**

Bureau d'architecte  
**PEZ ARQUITECTOS SLP**  
Madrid | Espagne



Projet n° 17  
**GIROLAMO**

Bureau d'architecte  
**Sara Formery et Sibylle Kössler**  
Lausanne | Suisse



Projet n° 18  
RE-DESSEIN

Bureau d'architecte  
**LUSCHER ARCHITECTES**  
Lausanne | Suisse

CONCOURS ANCIEN MANÈGE
RE-DESSEIN

**ENTITES SPATIALES RETROUVEES**

Le projet réhabilite les entités spatiales caractéristiques de l'échelle:  
 - l'axe central (1),  
 - les travées (2),  
 - les quatre bords d'angle (3),  
 - la section en forme d'obélisque-hémicycle (4).  
 La distribution du programme antérieur respecte l'échelle de ces entités.





La mezzanine, une plate-forme supplémentaire appropriée, évacue les anciens combles et fait.

**NOUVELLE INTERVENTION POUR DE NOUVELLES FONCTIONS**

Quatre nouvelles entrées sont installées dans l'axe central, sans contact avec la structure existante. Un dispositif technique d'encastrement permet de poser sur la plate-forme supérieure des entrées mezzanine supplémentaire appropriées, elle évacue les anciens combles ouverts.

Les entrées de distribution occupent le premier des galeries dépourvus.  
 L'axe central devient salle des fêtes, un grand espace ouvert par des colonnades hautes.





Le salle des fêtes, un espace scénique polyvalent, au cœur du dispositif.

**UN GROS-OUVRE MIS A NU**

L'intervention constructive propose de révéler la structure existante jusqu'au gros-œuvre, sans tracer en volume de la structure, des formes triangulaires et rectangulaires en lumière par des poutres de char en bois.

La solution est conforme de l'Échelle Manège existante en respectant l'axe, la future à partir de 2000 quand sur le site de Saint-Leger est réhabilité.

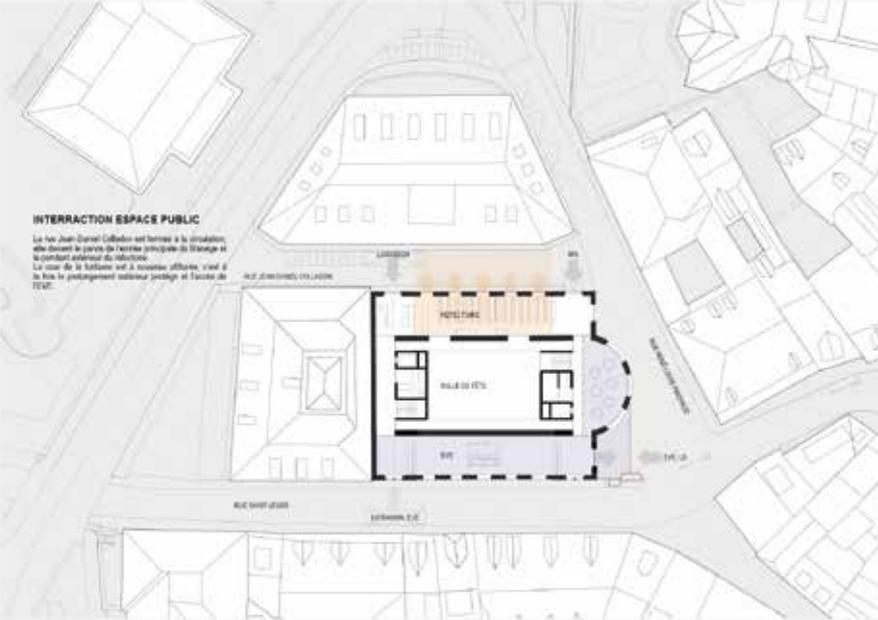




L'AVE, un espace lumineux, à l'échelle de l'édifice.

**INTERACTION ESPACE PUBLIC**

Le rue Jean-Daniel Colladon est fermée à la circulation, elle devient le point de contact principal de l'échelle et le contact extérieur de l'édifice.  
 Le coin de la future est à l'origine d'un espace public, c'est à la fois le prolongement naturel du site et l'axe de l'axe.



SITUATION REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



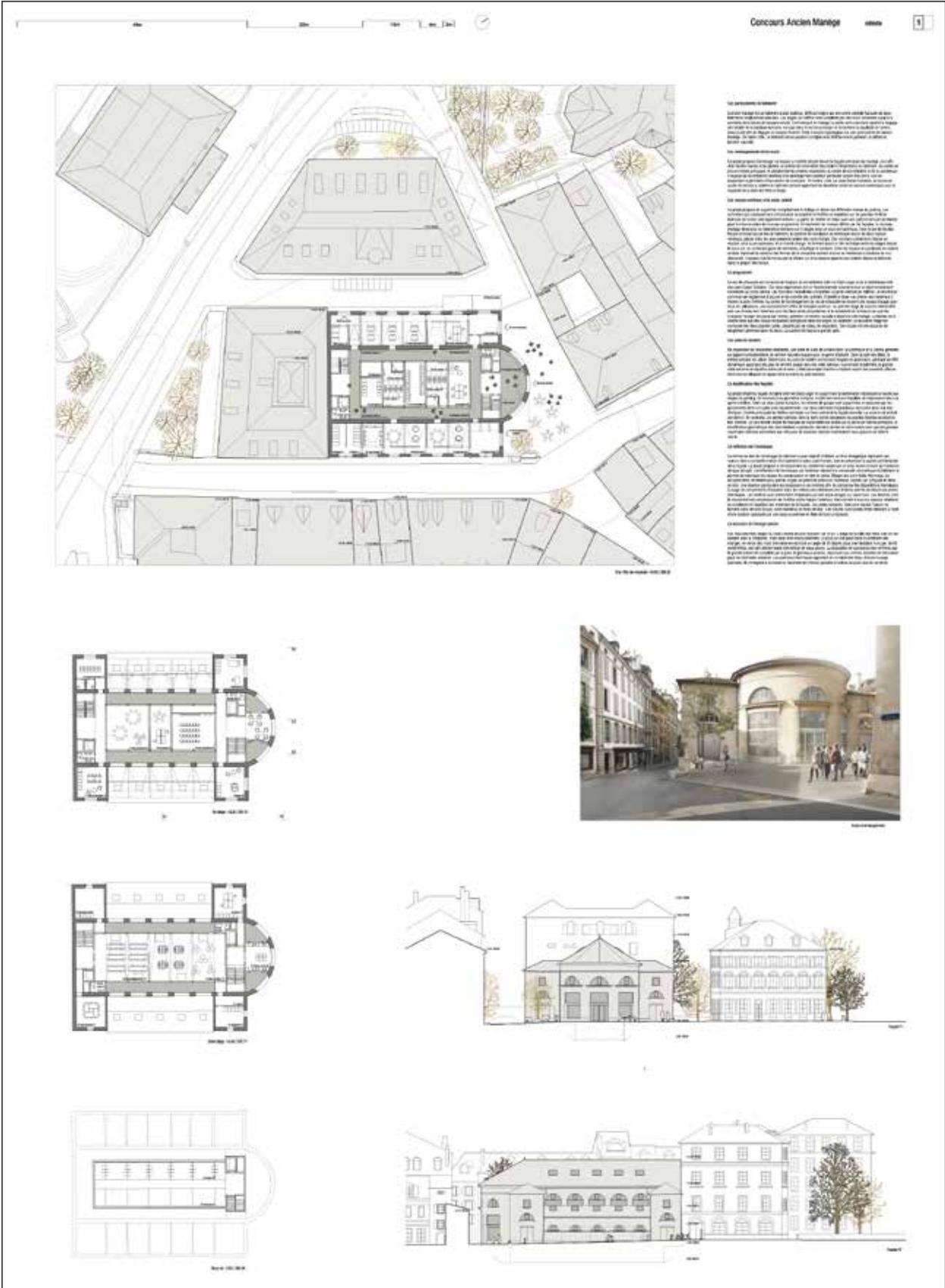
Projet n° 20  
**BLANCHE NEIGE**

Bureau d'architecte  
**ATELIERS BEAU REGARD** Sàrl  
 Genève | Suisse



Projet n° 21  
céleste

Bureau d'architecte  
**JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE**  
Carouge | Suisse



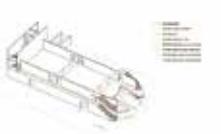
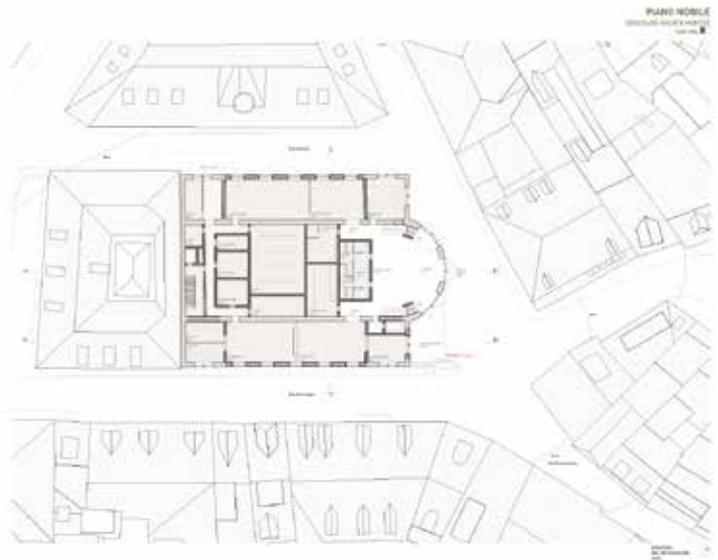


Projet n° 23  
PIANO NOBILE

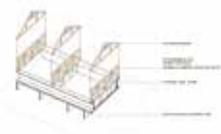
Bureau d'architecte  
JOUD & VERGÉLY ARCHITECTES Sàrl  
Lausanne | Suisse

Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Lausanne, à l'angle de la rue René-Louis Piachaud et de la rue de la Chapelle. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.

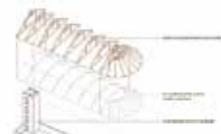
Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Lausanne, à l'angle de la rue René-Louis Piachaud et de la rue de la Chapelle. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.



**DESCRIPTION GÉNÉRALE**  
Le bâtiment est une structure à ossature métallique, avec un toit à pignon. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.



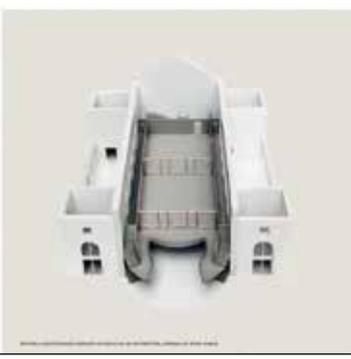
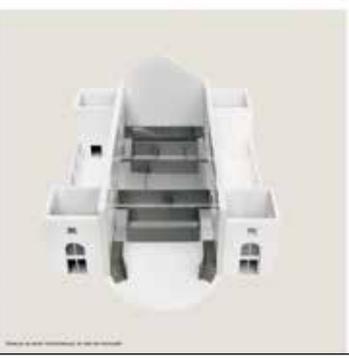
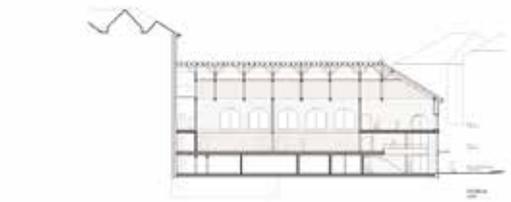
**DESCRIPTION GÉNÉRALE**  
Le bâtiment est une structure à ossature métallique, avec un toit à pignon. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.



**DESCRIPTION GÉNÉRALE**  
Le bâtiment est une structure à ossature métallique, avec un toit à pignon. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.



**DESCRIPTION GÉNÉRALE**  
Le bâtiment est une structure à ossature métallique, avec un toit à pignon. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est financé par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.



Projet n° 24  
ALEZAN

Bureau d'architecte  
Marc Frochaux Architecte  
& F. Rochat Atelier d'architecture Sàrl  
Lausanne | Suisse

0  
1  
2  
3  
4

1 Sur une terrasse, accueil et bureaux modulés

*ALEZAN*

**Exemple :**

L'interconnexion proposée et reconquête le parti de premier étage de 1910, réintégrant à l'origine deux galeries au lieu de quatre et d'un côté de la rue, qui conjuguent des caractéristiques architecturales entre les deux sides de l'édifice. La partition proposée concorde en l'absence de deux grandes salles, également au lieu que précédemment cette dernière de circulation, en réintégrant les services et aménagements adjacents à l'origine des salles.

La galerie active des deux derniers niveaux à la reconstruction des éléments modulaires se traduit avec les différents volumes, deux grandes galeries profondes des volumes fonctionnels autour des différents espaces d'activités et d'accueil. Depuis la grande salle, les grandes galeries entourent le volume historique par lequel à l'intermédiaire l'édifice de la maison de quartier.

**Le grand module**

Grand ouvert l'ensemble et les grandes salles, le grand module active une fonction, des aménagements pour la collection et la Maison de Quartier, le module technique de la salle et des services. Le volume est également de circulation proposée à l'ensemble de la Maison, avec un aménagement de circulation proposé à l'ensemble des galeries.

La galerie est conçue à deux les éléments, d'un ou deux d'étages et de services. Le module est conçu en deux ou trois d'étages pour à être utilisé, permettant de créer facilement en relation l'interconnexion et l'ensemble de la bibliothèque avec l'ensemble proposé de l'ensemble.

La galerie à l'ensemble des deux les éléments de l'ensemble. Elle peut également recevoir l'ensemble dans le cadre de l'ensemble, comme un programme. La salle à l'ensemble des deux, au lieu pour à l'ensemble et pour.

**Le module actif**

Le module de l'ensemble des deux éléments à l'ensemble de la grande salle. Le module de l'ensemble se traduit dans l'ensemble, au sein d'un volume actif de l'ensemble et de la grande salle. Le module est également l'ensemble des volumes de l'ensemble et de l'ensemble aménagements adjacents par le module technique, aménagements.

Les galeries sont conçues en deux pour l'ensemble de l'ensemble, elles offrent une vue de l'ensemble sur deux les éléments de l'ensemble, jusqu'à l'ensemble de la Maison. Elles le module pour être également comme l'ensemble de l'ensemble, pour être utilisé, comme l'ensemble.

Espace modulable  
Maison de Quartier  
Espace 1° à 3° Etages  
Lecture  
Bibliothèque  
Espace modulable

Espace modulable ■ Maison de Quartier ■ Espace 1° à 3° Etages ■ Lecture ■ Bibliothèque ■ Espace modulable ■

Cap-A

Cap-B

Projet n° 25  
**PEGASUS 2**

Bureau d'architecte  
**CARUGATI ARCHITECTE**  
 Meyrin | Suisse



**PEGASUS • CONCOURS ANCIEN MANEGE**

**ENJEU**  
 Le bâtiment situé dans le périmètre du concours fait référence à une longue tradition d'usage. Initialement projeté par l'architecte François Bredet dans le but d'accueillir un manège en 1825, le bâtiment subit l'aménagement de l'ère automobile jusqu'en 1940 sous Candotti et connaît deux siècles sans jamais être de traverser l'édifice en parking.  
 Les enjeux du projet résident dans la valorisation du patrimoine historique en réadaptant les modifications apportées au fil du temps. L'approche a pour le constructeur la mise en valeur des voûtes par la création d'un volume en double hauteur au cœur du manège ainsi que l'ajout d'une sustentation côté rue Saint-Léger offrant un prolongement extérieur au profit des usagers.

**PROJET**  
 La complexité du programme, de par son usage et ses dépendances, incite à radicaliser quelque peu l'approche envisagée. Ainsi, tous les espaces s'articulent autour de la grande salle des fêtes, espace modulable baigné de lumière naturelle offerte par les voûtes. Une entrée commune prend place dans la rotonde du bâtiment étant partie de la double hauteur, offrant ainsi un lieu d'accueil et de rencontre. La distribution horizontale des espaces, goudronnée, favorise comme lieu d'échange entre les différents usagers du manège. Au deuxième étage, ces zones sont agrémentées de riches dormants accés à une terrasse commune.



PLAN DE SITUATION (1:1000)



PLAN RZ

**MODÉLAVTE**  
 Un principe structurel de piliers croisés calé sur le rythme des arches est traité le long de la salle des fêtes, offrant une flexibilité d'usage grâce à des percés amovibles intégrés.

**TECHNIQUE ET ÉNERGIE**  
 L'intégration d'un faux plancher et d'un faux plafond au sein l'espace central permettent la distribution de la technique dans l'ensemble du bâtiment.  
 Le principe énergétique du bâtiment est inspiré par plusieurs interventions ponctuelles. Les toitures seront isolées dans l'épaisseur des poutres, la réflexion des façades et des vitrages sera priorisé dans le respect de la valeur patrimoniale de l'édifice tout en améliorant le performances énergétiques. Une isolation intérieure est mise en place de manière ponctuelle selon la nature des locaux.

- LANDSCAPE (1:500)
- ESPACES DE VIE COMMUNS (JVC)
- MANSION DE QUARTIER (MQ)
- RESTAURANT SCOLAIRE (RS)
- ESPACES MODULABLES
- DISTRIBUTION RESIDENTIELLE
- DISTRIBUTION COMMERCIALE
- ZONE DE MANÈGE

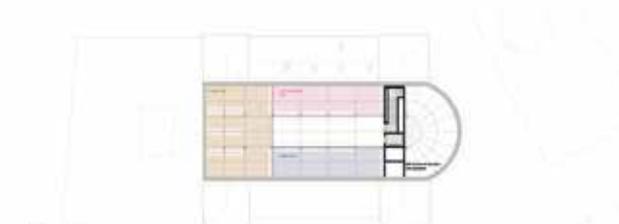
PRINCIPES ÉNERGÉTIQUES / TECHNIQUES



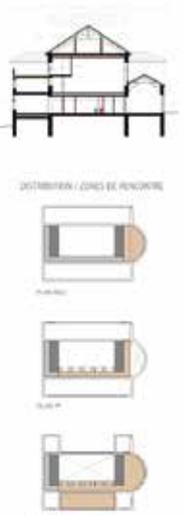
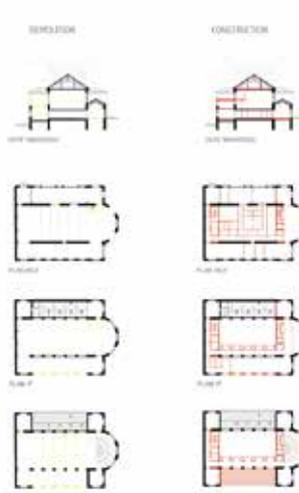
PLAN 1F



PLAN 2F



PLAN COFFRÉS







Projet n° 29  
**ZEBULON**

Bureau d'architecte  
**Zanini Luciano & Michael Svantner**  
 Groupement d'architectes  
 Carouge | Suisse



Projet n° 30  
**YOU KNOW...FOR KIDS!**

Bureau d'architecte  
**BÂN ARCHITECTES  
& CHARLES VILAIN ARCHITECTE**  
Ambilly | France



### YOU KNOW... FOR KIDS !



04 DÉTAIL LAZAR BELLEFÈRE

Le présent projet envisage la création de nouveaux locaux professionnels dans un bâtiment existant qui se transforme en un centre.

La réhabilitation est un défi à relever car elle implique d'apporter des modifications structurelles de nature à assurer la pérennité de l'ouvrage, tout en respectant l'authenticité de son caractère et son génie à la fois son identité propre architecturale et paysagère.

Les plans de la base de travail ont été élaborés en tenant compte de ces contraintes, et ont permis de définir le programme et les volumes de l'ouvrage.

Le développement de ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement de nos partenaires, les propriétaires, les collectivités locales et les habitants du quartier.

Le développement de ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement de nos partenaires, les propriétaires, les collectivités locales et les habitants du quartier.

Le présent projet envisage la création de nouveaux locaux professionnels dans un bâtiment existant qui se transforme en un centre.



05 Façade Nord / 1/200

06 Façade Ouest / 1/200

07 Façade Sud / 1/200



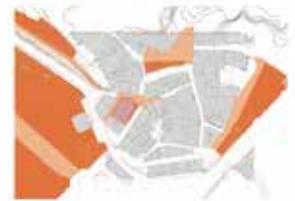
08 Plan général de la zone d'opération d'aménagement



09 Coupe transversale 01 / 1/200



10 Coupe transversale 02 / 1/200



11 Différents plans pour une étude d'impact d'urgence publique de quartier



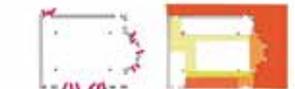
12 Plan de situation

13 Plan de situation

14 Plan de situation

15 Plan de situation

16 Plan de situation



17 Situation de l'ouvrage dans le quartier

18 Situation de l'ouvrage dans le quartier

04 DÉTAIL LAZAR BELLEFÈRE : Ce programme, issu de la volonté d'aménagement du quartier, vise à créer un espace public de qualité, ouvert à tous, et à offrir un cadre de vie agréable et sûr. L'ouvrage est conçu pour répondre à ces objectifs et offrir un cadre de vie agréable et sûr.

05 Façade Nord / 1/200 : Les volumes de l'ouvrage, conçus par nos architectes, ont été étudiés en fonction de l'usage et de la destination de l'ouvrage. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

06 Façade Ouest / 1/200 : Les volumes de l'ouvrage, conçus par nos architectes, ont été étudiés en fonction de l'usage et de la destination de l'ouvrage. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

07 Façade Sud / 1/200 : Les volumes de l'ouvrage, conçus par nos architectes, ont été étudiés en fonction de l'usage et de la destination de l'ouvrage. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

08 Plan général de la zone d'opération d'aménagement : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

09 Coupe transversale 01 / 1/200 : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

10 Coupe transversale 02 / 1/200 : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

11 Différents plans pour une étude d'impact d'urgence publique de quartier : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

12 Plan de situation : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

13 Plan de situation : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

14 Plan de situation : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

15 Plan de situation : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

16 Plan de situation : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

17 Situation de l'ouvrage dans le quartier : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

18 Situation de l'ouvrage dans le quartier : Ce plan illustre la situation de l'ouvrage dans le quartier et les différents plans de situation qui ont été étudiés.

Projet n° 31  
**NOUVEAU MANEGE**

Bureau d'architecte  
**atba – l'atelier, bureau d'architectes SA**  
 Genève | Suisse

ÉLABORÉ ET RÉVISÉ PAR  
**RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE. EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

**NOUVEAU MANEGE**



**Contexte**

Le projet est né pour répondre aux besoins des habitants du quartier et être d'usage qui se veut multifonctionnel pour l'avenir et pour répondre à ce bâtiment une structure grande de son époque en respectant le caractère historique qui le caractérise tout en apportant un caractère de modernité et de plaisir.

Malgré le fonctionnement et parking, la conception de gros aménagement à ce lieu d'affaires, la zone centrale doit être adaptée à son usage. Dans un souci de répondre au projet initial, le projet propose de créer la structure et les fonctions des volumes existants et la partie centrale de manière à répondre de cette façon.

Cette typologie d'habitat qui se profile autour du large du bâtiment principal, correspond aux attentes du projet, c'est la volonté à l'ouverture du quartier, relative à son usage public et son statut de lieu d'expression et en fait un espace de flux et de rencontres pour les habitants en contact et les visiteurs avec le lieu.

Pour répondre la forme libre des lieux et bâtiments existants, la forme est un bâtiment qui soit en contact, en contact.

**Fonctions, volumes**

Les activités complémentaires d'accueil et les fonctions d'usage spécifiques des espaces existants s'organisent en plusieurs de l'usage central. L'usage de ce bâtiment se développe au deuxième étage dans le cadre principal de bâtiment. Différents aménagements sont réalisés, notamment à deux niveaux d'habitation, ainsi que des possibilités d'activités commerciales au second étage.

En raison de son caractère, l'usage proposé offre l'opportunité de bâtiment. La grande salle existante (salle de spectacle, théâtre) est le cœur central et centrale de son projet de vie de l'édifice, les de volumes existants, elle peut s'ouvrir et être en contact direct avec la rue, transformant le son central de bâtiment en espace public et en direction des habitants. La structure d'habitat, à l'abri de zones publiques et privées à plusieurs niveaux, qui offre une possibilité de contact et d'interaction avec le quartier.

La volonté d'ouvrir le centre au grand public. Le maître à dire le contact direct avec la rue. Centre public dans le bâtiment qui soit en contact avec le projet et d'être en contact direct, qui soient en contact de la rue.

L'édifice est construit à l'ouverture des activités de bâtiment. Ce fait de créer qui se voit être l'usage central, est en contact avec le quartier. L'usage qui soient en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

La structure horizontale est structurée avec contact. L'espace central de contact avec le quartier, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Le bâtiment de bâtiment, sur le rue Coligny, une série de volumes autour des fonctions existantes (salle de spectacle, théâtre) qui soient les volumes existants. Elle est ouverte au public et au quartier. Le fait de créer, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

L'ouverture des fonctions de programme, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

**Mode d'intervention, matériaux et ambiance**

Dans cet espace central, la conception est structurée et le fait de créer qui soient en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Le projet de bâtiment, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

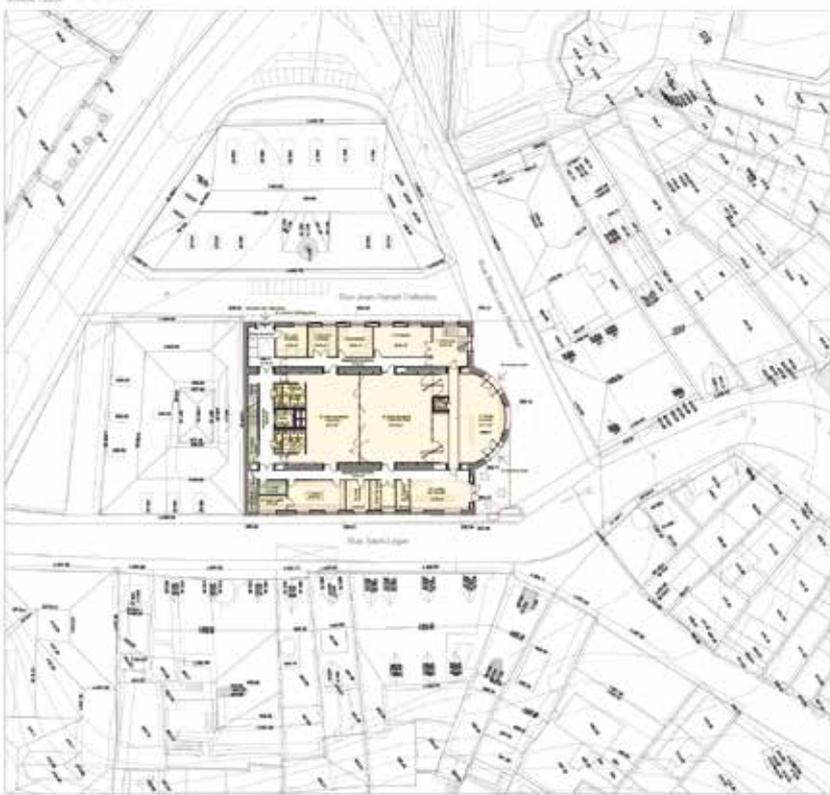
D'autres paramètres sont créés, dans les formes des parties existantes au projet et au premier étage de contact à l'ouverture et au contact de l'édifice. Elle est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Un large bâtiment de bâtiment, est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Malgré les volumes existants, les parties existantes en fait, un bâtiment en fait l'ouverture et le fait de créer qui soient en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Il est en contact avec le quartier, est en contact avec le quartier.

Plan de situation à l'échelle 1:5000





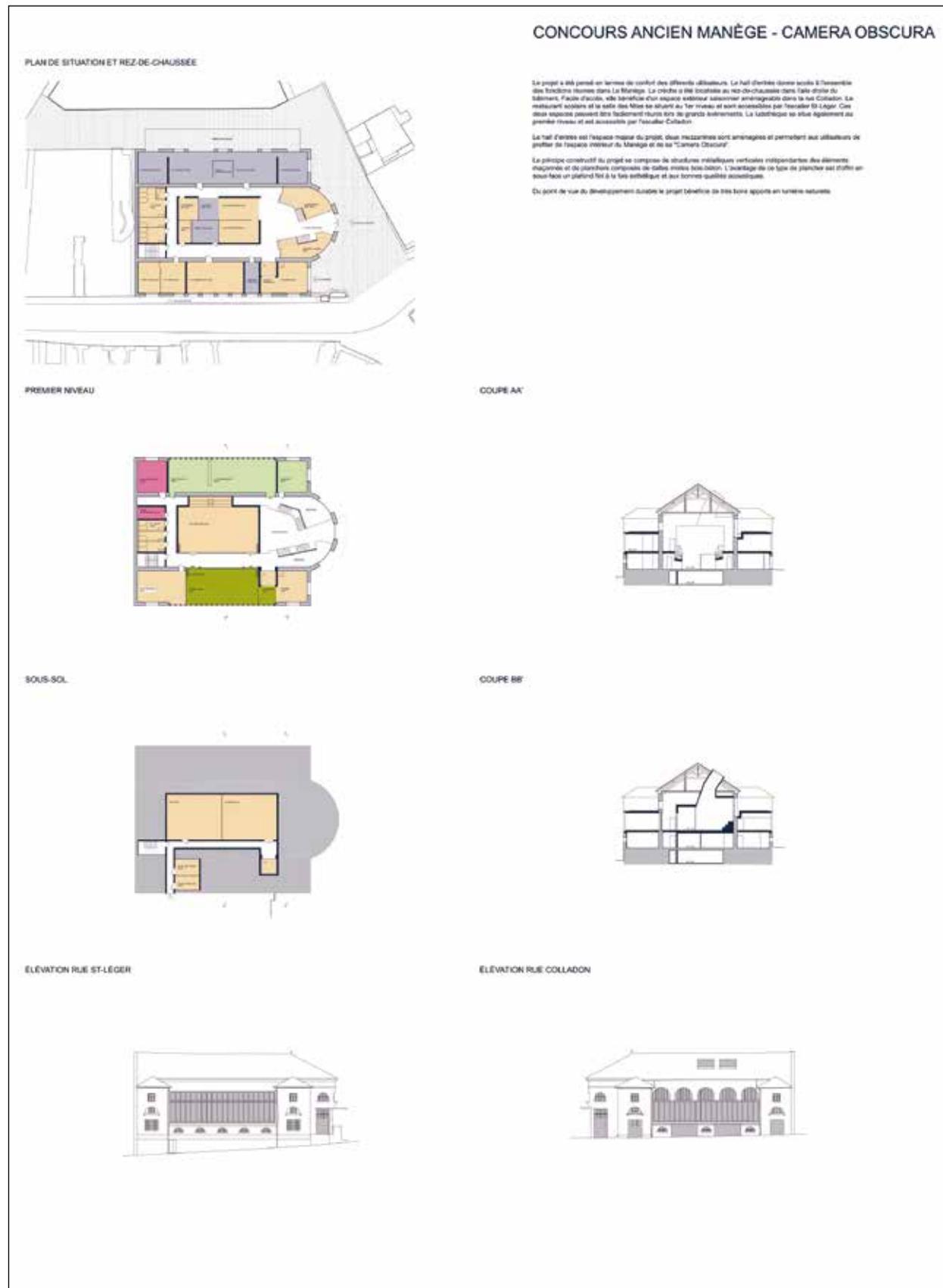
Projet n° 33

**CAMERA OBSCURA**

Bureau d'architecte

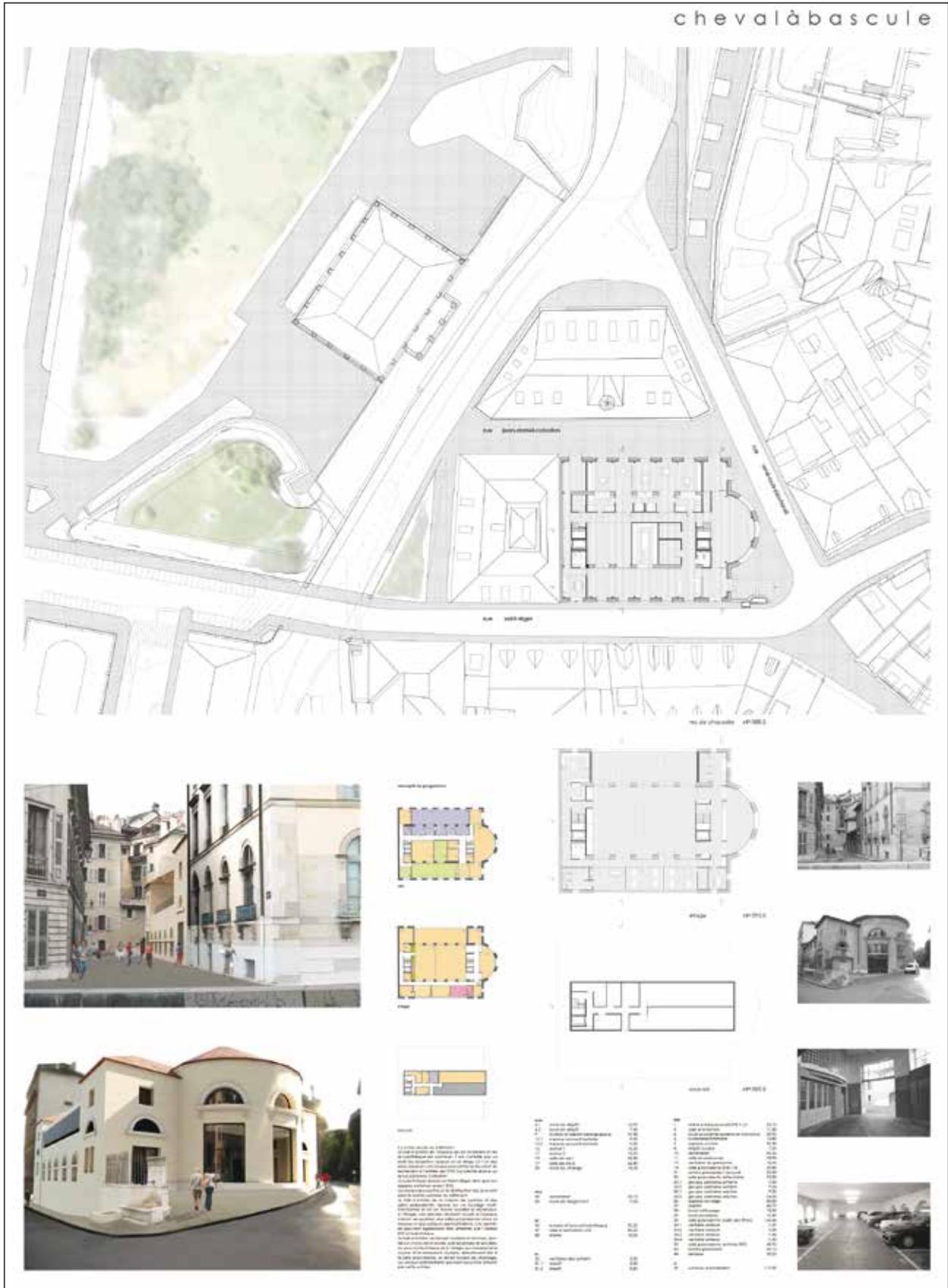
**Steve Ray & Associés**

Les Acacias | Suisse



Projet n° 34  
chevalàbascule

Bureau d'architecte  
eric dunant atelier d'architectes Sàrl  
Chêne-Bougeries | Suisse



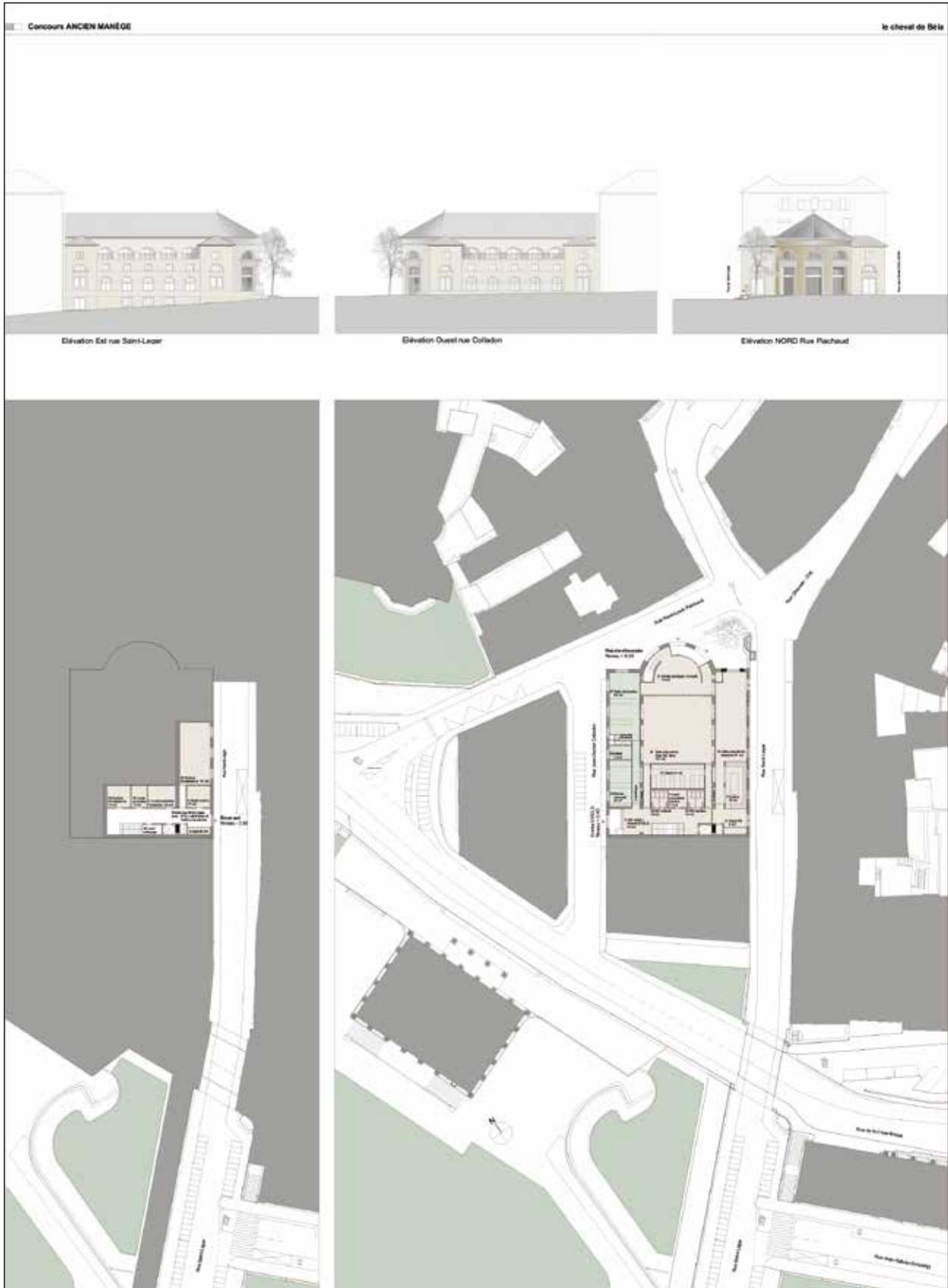
Projet n° 35  
mille feuilles

Bureau d'architecte  
**ARCHITECTURE PLURIELLE**  
Thierry SAUVIN & Sibylle SAUVIN JEAN  
architectes associés  
Genève | Suisse



Projet n° 36  
le cheval de Béla

Bureau d'architecte  
Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes  
Genève | Suisse



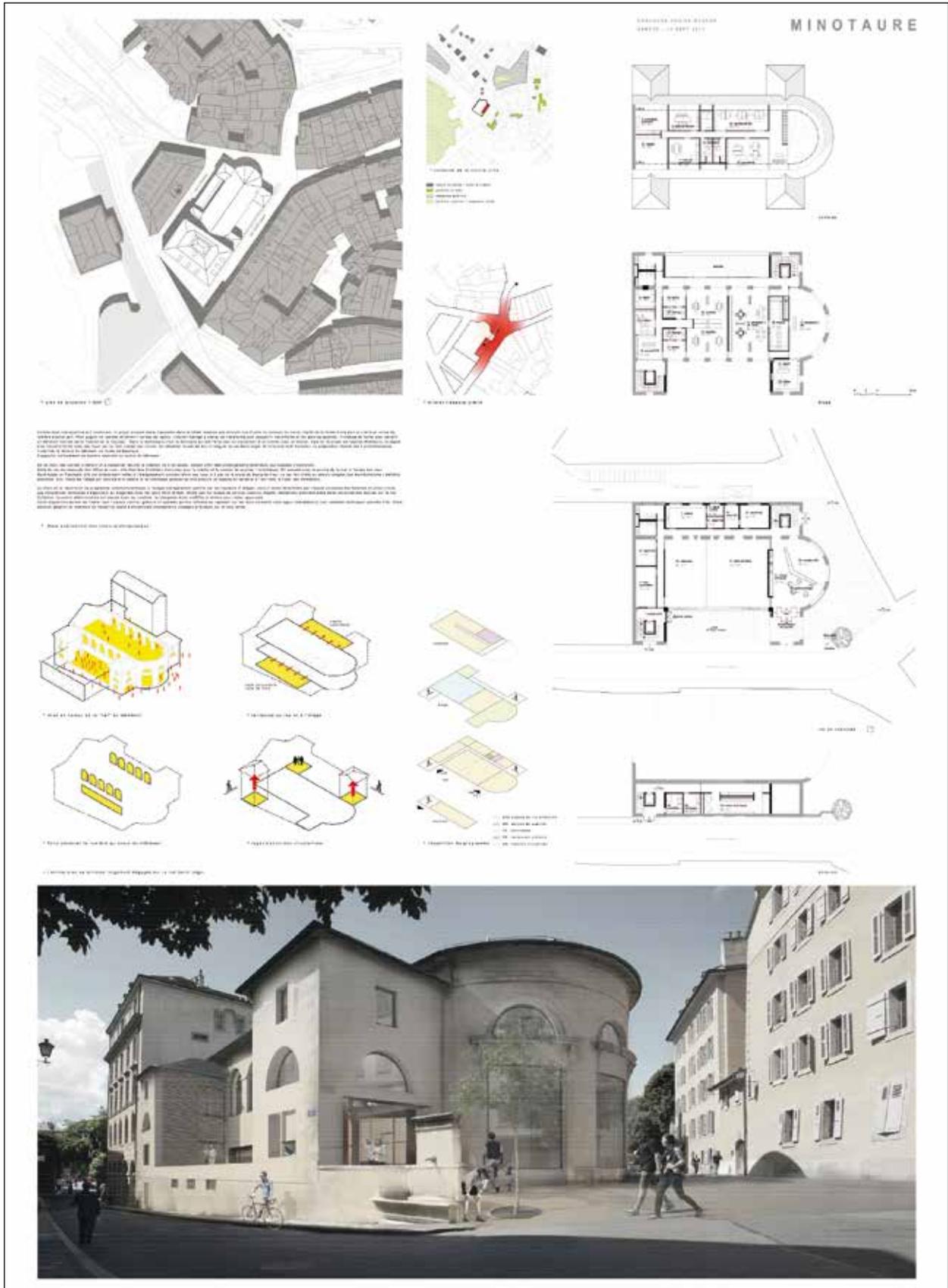
Projet n° 37  
**SERPENTINE**

Bureau d'architecte  
**ATELIER 3BM3 SA**  
Genève | Suisse



Projet n° 38  
**MINOTAURE**

Bureau d'architecte  
**Eyre Architecture Sàrl**  
Genève | Suisse



Projet n° 39  
**MATRIOSHKA**

Bureau d'architecte  
**PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES**  
 Carouge | Suisse



# MATRIOSHKA

**PROJET**

Le bâtiment est un développement de 10 unités de logements. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain.

**PROGNOSE**

Le programme prévoit un bâtiment résidentiel de 10 unités de logements. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain.

**REMARQUES**

Le bâtiment est un développement de 10 unités de logements. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain.

**REMARQUES**

Le bâtiment est un développement de 10 unités de logements. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain.

**REMARQUES**

Le bâtiment est un développement de 10 unités de logements. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain. Les volumes sont organisés en fonction de la topographie et de la configuration du terrain.





PLAN AU SOL (CHANGEMENT) - 00/01/2008



PLAN ÉTOILE - 00/01/2008



PLAN ÉTOILE - 00/01/2008












Projet n° 40  
K. Tribute

Bureau d'architecte  
mentha rosset architectes  
Genève | Suisse

### K. Tribute

REHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE  
EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENT PUBLIC  
Rue René-Louis Piachaud

#### Symétrie

Cet élément structurel et la construction d'origine sont à être conservés ainsi qu'un point essentiel de composition du nouveau plan.



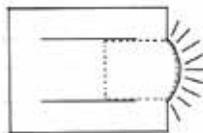
#### Manège

En se référant à l'histoire de ce bâtiment, on est que l'action principale de l'escalier du centre, le cœur et précédemment dans des mouvements circulaires. En référence à l'utilisation originale de l'édifice, il s'agit d'un volume de fait de ce centre dans un volume cylindrique, et ce tout comme avant le commencement du projet. Les différents niveaux autour de ce volume vital, temporairement isolés et le décloisonnent.



#### Rapport à la rue

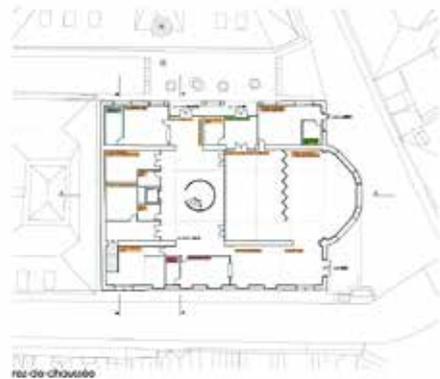
Les trois occupantes principales du programme sont placées en face de la rue. Face à leur le site sur l'axe (20m) en face de la rue (20m) la seule intervention, se trouvant en face de la rue René-Louis Piachaud. Elle offre par leur occupation une façade ouverte par les occupants et les services.



plan masse  
1-500



0-02  
1-200



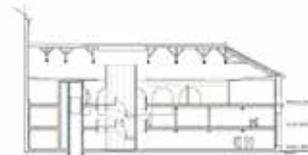
rue de Choussé



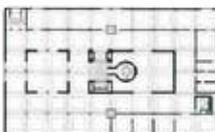
A-A



B-B



C-C



Yale Art Center, 1951-53, Louis Kahn



1. Hall d'entrée



Couloir le Boige

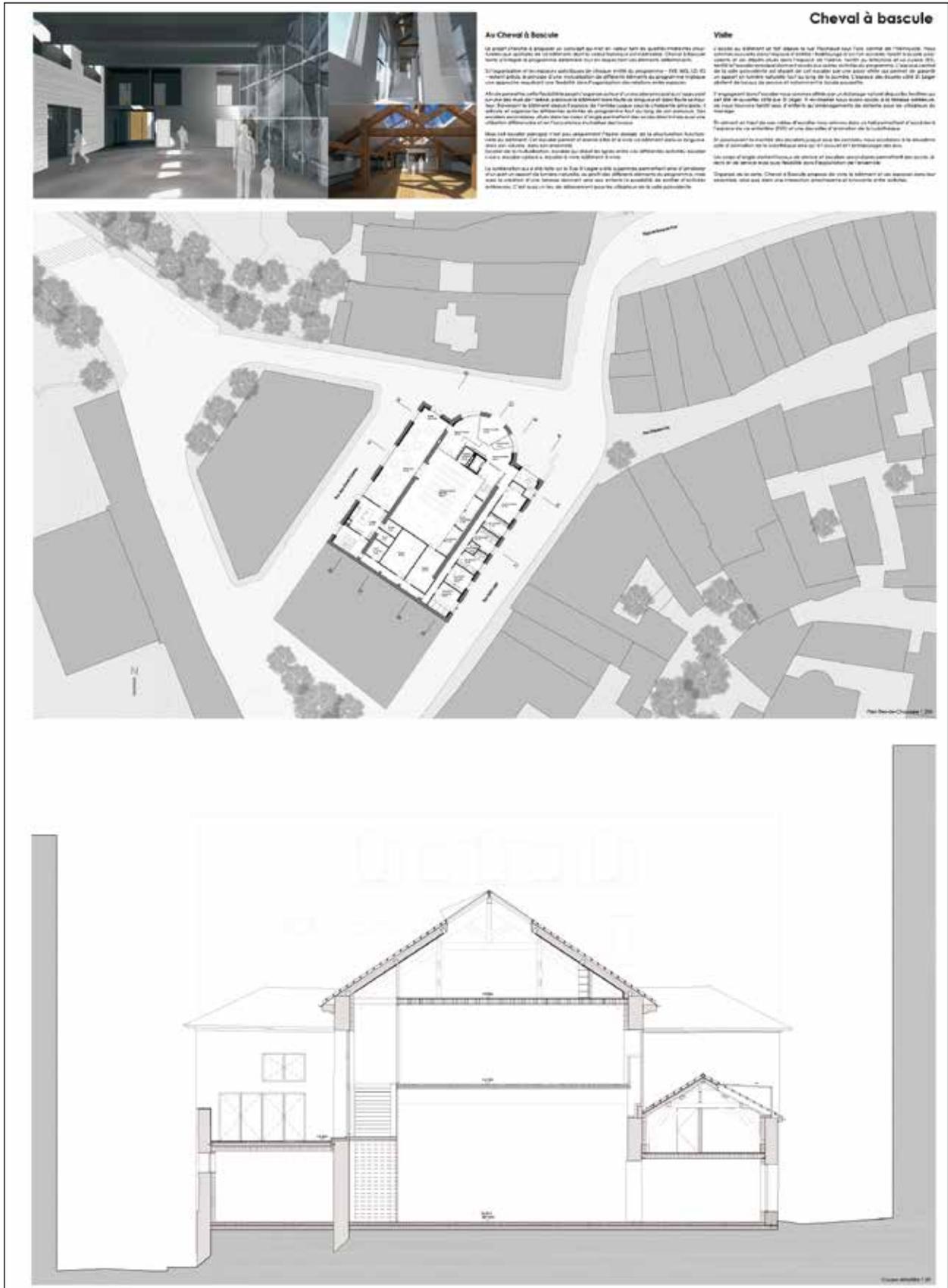






Projet n° 44  
Cheval à bascule 2

Bureau d'architecte  
dunning architecture  
Genève | Suisse





**Editeur**

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

**Graphisme**

forchic | Virginie Fürst

**Impression et reliure**

SRO-Kundig

**Nombre d'exemplaires**

300

**Crédits photographiques**

Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève

Pages 2-3 | E S T A R photo by Andrés Fraga

Plan de situation | source SITG/SEMO



